



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 5 NOVEMBRE 2007**

**PROCES-VERBAL**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2007**

**Sont absents ou représentés :**

- Me Pierre FOUQUES
- M. Jean-Pierre LELEUX
- Dr Pierre-Guy MORANI (excusé)
- M. Eric PAUGET (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Michel ROSSI
- M. Jean-Raymond VINCIGUERRA (pouvoir à M. CUTURELLO)

L'an deux mille sept, le 5 novembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 2 - 2007.

La séance est ouverte à 8 h 45, sous la présidence de M. Christian ESTROSI qui, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, propose de désigner M. TABAROT, en qualité de secrétaire de séance.

M. TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général et déclare que le quorum est atteint.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2007 vous a été remis, avez-vous des observations ?

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.*

Comme de coutume, mes chers collègues, et en préalable à cette séance, je voudrais souligner les derniers événements marquants de la vie administrative de notre département.

Je souhaite à cet égard la bienvenue dans les Alpes-Maritimes à M. Christian RATEL, nouveau directeur des services fiscaux.

Le lieutenant-colonel André PETILLOT a pris quant à lui la tête du groupement départemental de gendarmerie des Alpes-Maritimes.

Je souhaite également la bienvenue au nouvel inspecteur d'Académie Philippe JOURDAN.

Je voudrais saluer aussi l'arrivée récente d'un nouveau collaborateur de M. le Préfet en la personne de M. Christophe MAROT, sous-Préfet de Nice et Montagne.

Je leur adresse, en votre nom à tous, mes vœux de pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

J'en viens maintenant à l'objet de notre séance plénière du jour : notre décision modificative n° 2 et nos orientations budgétaires pour 2008.

Comme chaque année à pareille époque, il s'agit de tracer tout simplement les grandes lignes d'action pour 2008 dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires. 2008 sera l'année de la véritable mise en œuvre du nouveau contrat de projets Etat/région pour la période 2007/2013 et du démarrage de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var. Ce sera donc une année charnière.

L'application du contrat de projets dans le département des Alpes-Maritimes, pour lequel je vous demande de m'autoriser à signer la convention spécifique, nous donnera des atouts importants pour renforcer et accentuer nos politiques, en particulier en matière d'attractivité et d'innovation, de transport, d'aménagement et de développement durable. Vingt-neuf opérations ont été identifiées. Elles permettront un véritable bond en avant en matière d'enseignement supérieur et de recherche et favoriseront les transports collectifs par rail. De plus, les opérations globalisées qui concernent principalement l'économie et le développement durable, pourraient représenter 150 à 160 M€.

Au total, le contrat de projets représente, sur cinq ans, 720 M€ d'investissement au bénéfice de notre territoire et de ses habitants. Nous tirons ainsi le meilleur profit de l'enveloppe supplémentaire de 25 % que le Gouvernement, à ma demande, a accordée au contrat de projets. Je veux vous rappeler que j'ai signé moi-même, au nom de l'Etat, ce contrat avec le président du conseil régional Michel VAUZELLE et que je m'apprête, après que vous aurez ratifié le document à signer avec ce même président de la région, dans quelques semaines, le volet entre la région et le département des Alpes-Maritimes.

L'opération d'intérêt national que j'ai obtenue pour la plaine du Var ouvre pour celle-ci une ère nouvelle et symbolisera une approche équilibrée et novatrice du développement territorial et urbain. Je me réjouis de voir ce dossier, pour lequel je me suis tant battu avec votre soutien, avancer grâce à la volonté affirmée du Gouvernement. Le calendrier très court que j'ai souhaité pour la mise en place de cette opération, je m'y engage ici, sera tenu.

Le conseil général, les collectivités concernées et les chambres consulaires sont associés à ce travail essentiel pour l'avenir de notre département. Je vous rappelle que l'opération d'intérêt national est appelée à devenir une plate-forme de démonstration mondiale des savoir-faire azuréens et nationaux en matière de hautes technologies appliquées aux problématiques environnementales et de développement durable.

Forts de toute cette dynamique, nous pouvons donc voir l'avenir avec un certain optimisme quant à la continuation de notre politique de gestion saine et rigoureuse et à la poursuite de notre politique innovante et audacieuse dans l'action.

En quatre années de mandature, 2004/2007, 1 385 M€ auront été investis par notre collectivité afin de répondre aux défis auxquels est confronté notre territoire et apporter une forte commande publique aux entreprises azuréennes. Nous garderons le même élan en 2008 et, si nous pouvons le faire, c'est parce que nous ne transigeons pas sur des principes qui fondent notre action depuis quatre ans, maîtrise des dépenses de fonctionnement, recours raisonnable à l'emprunt, fiscalité à taux zéro.

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. L'effort ainsi réalisé sur les derniers budgets nous permet de nous situer à 884 € par habitant au budget primitif 2007, contre une moyenne nationale de 1 000,19 €, soit 12 % de moins, alors même que nous avons accueilli dans nos effectifs les personnels TOS et ceux de la DDE qui ont fait valoir leur droit d'option, ainsi que les personnels de Force 06. Le recours à l'emprunt est donc raisonnable et autorise une bonne marge de manœuvre.

Notre ratio de solvabilité s'établit à 2,2 ans au dernier compte administratif voté, alors qu'il est communément admis par les experts que la zone critique s'établit à huit ans. Notre fiscalité reste à taux zéro et, dès mon arrivée à la présidence du département en septembre 2003, je me suis engagé à ne pas augmenter la fiscalité départementale pendant la mandature. Les Alpes-Maritimes sont un des deux seuls départements français à ne pas avoir relevé ses taux depuis six ans.

Cet environnement explique les très bons résultats économiques que nous enregistrons dans le département.

On peut politiquement tout dire, tout essayer d'expliquer, le tout et le contraire de tout, et bien évidemment chacun, et c'est la démocratie, peut développer ses arguments, mais il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Le chômage a reculé de 12,3 % dans les Alpes-Maritimes et notre département enregistre désormais un taux de chômage strictement identique à celui de la France qui s'établit à 8 %, alors que pendant près de vingt ans nous étions à une moyenne nettement supérieure à la moyenne nationale.

Le solde net de créations d'entreprises en 2006, selon les données de Sirius, l'observatoire économique de la chambre de commerce et d'industrie, est estimé à 7 418. Notre politique d'investissement massif y a fortement contribué. C'est un choix que je vous avais proposé, celui des meilleures politiques sociales, celles qui permettront de réduire le taux de chômage, qui permettront de créer des emplois et celles qui, en même temps, assureront un vrai développement économique et un vrai aménagement du territoire pour notre département.

Les chiffres sont bien meilleurs que ceux de tous les autres départements de France : une politique d'investissement massif, sans augmentation de la fiscalité, un niveau d'endettement nettement inférieur à la moyenne nationale, une baisse des demandeurs d'emploi, une augmentation des créations d'entreprises, un développement d'activités.

Dès mon arrivée à la présidence, j'ai également voulu placer la gestion de notre collectivité sous le signe de la transparence et de la rigueur et qu'elles se concrétisent dans nos budgets vérité. On avait dit beaucoup de choses sur les autres bancs, notamment un homme pour lequel j'ai toujours une pensée, et personne ne m'empêchera de l'avoir parce que j'avais beaucoup de respect pour lui, le président du groupe socialiste Jean-François KNECHT qui m'avait dit : « vous verrez, avec cette politique où vous concentrez tout sur le budget primitif et où vous prétendez que sur la DM1 et ensuite la DM2 il n'y aura plus qu'une variable d'ajustement, cela ne marchera pas et, avec vos grandes politiques d'investissement, vous aurez un jour un effet ciseau à trois ou quatre ans ».

Au fil des ans Jean-François KNECHT est intervenu d'ailleurs avec beaucoup moins de certitude sur ce sujet, allant jusqu'à reconnaître, quelquefois, qu'effectivement nous avons réussi à trouver le juste équilibre. Eh bien, nous démontrons quatre ans plus tard que cette vision d'un budget vérité est la bonne, là où, je vous le rappelle, traditionnellement, que se passait-il ? On affichait un budget primitif dans lequel on ne mettait pas tout parce qu'on avait peur qu'en contrepartie, sur la balance des recettes, on ait la nécessité de mobiliser beaucoup plus d'emprunt, on ait des risques de créer des déficits supplémentaires dans les charges de fonctionnement, et on se retrouvait avec les DM1 et DM2 qui servaient à équilibrer les dépenses sociales que l'on n'avait pas

affichées au budget primitif. C'est fini. On met tout au budget primitif et maintenant cela nous permet de nous consacrer sur nos DM1 et DM2 à prendre ce qui n'a pas été consommé pour oeuvrer, systématiquement, sur un ou deux sujets qui ne sont pas totalement de notre compétence mais qui répondent à une forte attente, à une forte demande de nos concitoyens. Et c'est encore ce que nous allons faire au cours de cette séance.

Au terme de chaque année budgétaire nous devons aboutir à un double résultat : celui d'un taux d'exécution exemplaire, celui de décisions modificatives qui n'enregistrent que des changements mineurs. Là aussi, on me disait : « vous vous rendez compte, vous faites passer le budget d'investissement 2003 de 230 M€ à environ 450 M€ aujourd'hui, vous n'aurez jamais la capacité à exécuter ». D'abord je salue toute notre administration autour de vous, M. le Préfet, directeur général des services, qui a joué un rôle considérable et à tous ceux auxquels nous avons fait appel pour avoir ici les meilleurs techniciens, les meilleurs ingénieurs, les meilleurs administrateurs, les meilleurs gestionnaires de ressources humaines au sein de notre administration. En 2006, les investissements prévus au budget primitif ont été exécutés à hauteur de 94,5 % et je veux vous annoncer déjà, même si c'est le compte administratif 2007 qui le démontrera, qu'en regardant l'échéancier mensuel, pour 2007 nous serons certainement encore plus performants que nous ne l'avons été en 2006 en terme de taux d'exécution.

Sur l'évolution des crédits, la DM2 soumise ce matin à votre approbation respecte donc la règle que nous avons fixée. Le projet présente un volume de dépenses nouvelles nettes de 13,1 M€ seulement et accroît notre inscription budgétaire d'à peine 0,96 % ce qui est infime au regard des 1 308 M€ votés par notre assemblée au titre du budget primitif 2007. On ne vote que 0,96 % par rapport à ce que l'on a voté au budget primitif, c'est vous dire que le seul débat aujourd'hui ne porte que sur 0,96 % du budget.

Un bref retour en arrière montre que cet effort de bonne gestion est poursuivi sans relâche. En 2004, le total des dépenses votées en DM1 et DM2 représentait 10,47 % du budget global. En 2007, on est passé à 5,7 %.

Entre 2004 et 2007, le volume des ajustements des décisions modificatives par rapport aux budgets primitifs initiaux a baissé de près de 50 %. C'est la traduction concrète de notre devoir de rigueur et de sincérité budgétaire. C'est le signe de notre gestion à la fois raisonnable et audacieuse des deniers publics. Mais pour nous, au conseil général des Alpes-Maritimes, la raison n'est pas incompatible avec notre ambition pour les Alpes-Maritimes, je dirai même qu'elle la conditionne.

Voilà ce qui nous permet de garder toujours la même voie et de conserver, année après année, la même trajectoire.

Voilà pourquoi notre assemblée s'investira et renforcera encore deux thématiques essentielles pour notre futur en particulier, le développement durable et la jeunesse, sur lesquelles je m'attarderai un instant puisque j'ai souhaité que ce matin ce soit nos deux grands sujets.

Bien évidemment il y a eu des débats en commission, denses, riches, mais comme je le dis toujours, nous sommes un lieu de proposition, de débat, je suis ouvert à tout. Je suis le président de cette assemblée, je débats avec ma majorité et au-delà je débats avec mon opposition. Si, par rapport aux marges de manœuvre qui nous sont laissées sur une décision modificative n° 2, on trouve que ce que je vous propose n'est pas ce qu'il y a de plus prioritaire et qu'on aurait pu proposer autre chose, je reste totalement ouvert. Développement durable, jeunesse, je n'ai pas l'impression que ces sujets aient été remis en cause par quiconque et si, ce matin, il doit y avoir un débat, c'est le pourquoi du comment de cette répartition à l'intérieur du développement durable et de la jeunesse. C'est le seul objet de notre réunion aujourd'hui.

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement a choisi Nice, sur ma proposition, pour y tenir les ateliers régionaux de réflexion dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. J'y ai vu une reconnaissance de la politique départementale que nous menons en faveur du développement durable et de la santé. D'ailleurs nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement pour mener ce combat ici, dans ce département. En 2007, près de 23 M€ ont été consacrés à notre politique de développement durable, autour de deux axes principaux : la protection et la valorisation des ressources et espaces naturels et la lutte contre les gaz à effet de serre. La création de l'observatoire de la biodiversité et de la valorisation de l'espace maritime français y participe.

Cet observatoire aura pour objectif un développement durable maîtrisé maritime. De par notre situation, nous Azuréens, nous avons un rôle à jouer et sans doute le plus éminent. Mais, je vous le dis sincèrement, hélas, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nos efforts tant nationaux que départementaux ne sont pas toujours relayés sur le terrain. Ainsi il n'est pas normal aujourd'hui que des communes littorales soient encore dépourvues de station d'épuration. L'assainissement de l'eau doit demeurer une de nos priorités, j'inviterai prochainement tous les élus concernés à réfléchir ensemble sur ce thème, le département est prêt à s'engager très fortement à leurs côtés.

Nous devons également développer le recours aux énergies nouvelles. Avec plus de 2 800 heures d'ensoleillement annuelles, le département des Alpes-Maritimes doit se tourner vers le solaire, que ce soit pour la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage ou la production locale d'électricité. Pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, le conseil général des Alpes-Maritimes attribue déjà une aide de 50 % pour l'achat de tout équipement y ayant recours. Plus de 5 300 dossiers (ces chiffres sont essentiels) ont d'ores et déjà été instruits pour un budget total de 8,6 M€. Là aussi, nous devons appliquer à nous-mêmes ce que nous souhaitons que les autres fassent.

J'inaugurais avant-hier le salon de l'immobilier et de la décoration ; sur de très nombreux stands, des entreprises présentes à ce salon m'ont dit à quel point leurs commandes ont augmenté, elles qui sont spécialisées dans le photovoltaïque, dans le chauffage à bois et autre, grâce à l'aide aux particuliers attribué par le conseil général en plus des crédits d'impôt proposés par le Gouvernement.

Là aussi, nous devons nous appliquer tout cela à nous-mêmes. C'est ce que je dis toujours : être des donneurs de leçon vis-à-vis des autres c'est bien, mais enfin de temps en temps, si l'on a le sentiment d'être de mauvais élèves, et je continue à considérer que nous le sommes encore dans certains domaines qui touchent à nos propres transports internes ou à nos propres bâtiments, dans lesquels nous sommes obligés d'exercer nos activités et d'y faire travailler nos collaborateurs, il faudra bien aussi agir de ce côté-là. Autant tous les collèges que nous construisons aujourd'hui sont aux normes HQE mais l'héritage que d'autres nous ont légué et dans lequel nous travaillons n'est pas ce qu'il y a de plus exemplaire. Chaque nouveau bâtiment départemental continuera à s'inscrire dans cette démarche HQE et l'accent sera mis en outre sur l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments départementaux ou dans l'aide aux collectivités en matière d'équipements publics que nous conditionnerons à la prise en compte du facteur écologique.

Ainsi, des panneaux solaires ont été posés sur le collège du Pré des Roures au Rouret. D'autres sont en projet, tels ceux qui seront bientôt installés dans les centres d'exploitation de Châteauneuf et de Tende, dans les CAMS de Nice Nord et de Plan-du-Var, ou bien encore dans la tour de la préfecture qui est l'élément le plus nuisible en matière de consommation énergétique. Il faut chauffer à fond l'hiver, refroidir à fond l'été, et avec un personnel qui ne travaille pas toujours dans de très bonnes conditions ; nous avons quasiment achevé les études pour sa réhabilitation.

Nous voulons, par ailleurs, construire des bâtiments autonomes, j'insiste là-dessus et c'est le grand sujet qui est sorti du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire des bâtiments produisant eux-mêmes leur propre énergie, sans apport extérieur. Je veux commencer à appliquer sans attendre ce concept, je veux que nous soyons le premier département de France, que nous soyons un département vert dans les dix ans qui viennent et que nous soyons un modèle pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Ce que je vous propose sans attendre c'est de faire d'un des collèges du plan « collèges avenir », le collège de Saint-Isidore, le premier exemple de bâtiment totalement autonome, c'est-à-dire où il n'y aura aucun apport extérieur d'énergie, il s'autogérera tout seul, avec l'énergie qu'il fabriquera lui-même et, à partir de là, on déclinera le reste sur tout ce que nous allons réaliser.

Nous devons aussi mieux utiliser les possibilités que nous offre l'hydroélectricité dans notre département. Je pense à Saint-Etienne-de-Tinée, à Guillaumes et à Lantosque. La concession du lac de Rabuons confiée à EDF depuis près d'un siècle arrive au terme du bail. Ce lac de Rabuons, à 2 500 mètres d'altitude, équipé d'une grande centrale hydroélectrique représenterait une réserve en mesure de produire 2,4 mégawatts pendant quarante-huit heures s'il y avait un drame dans le département. Avec une telle installation, si la ligne de desserte sud de 400 000 volts était coupée, le problème d'alimentation énergétique du département serait réglé à 30 % et avoir une sécurité de quarante-huit heures ne serait pas inutile. Je souhaite que nous décidions aujourd'hui de nous pencher sur ce type de sujet pour sécuriser, dans l'attente de régler le problème de la trans-Carros, notre département. Nous devons aussi mieux utiliser tous ces projets qui permettront de produire près de 4,5 mégawatts supplémentaires.

La recherche et le développement des énergies nouvelles s'appliquent aussi avec force au transport et nous devons aller encore plus loin en privilégiant les modes de production d'énergies non émettrices de CO<sub>2</sub>. Je pense aux biocarburants. J'ai donc demandé à nos services qu'une expérimentation soit entreprise. Dès l'an prochain, ce sont soixante véhicules, soit 10 % de notre parc automobile, qui seront transformés afin qu'ils puissent rouler avec du biocarburant. Ce sont 18 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins qui seront rejetés dans l'atmosphère rien qu'avec soixante véhicules. Si l'essai est concluant, tous nos véhicules utiliseront cette énergie ou d'autres énergies non polluantes à l'horizon d'une dizaine d'années. A terme, nous pouvons arriver à ce que près de 100 tonnes de CO<sub>2</sub> par an puissent ainsi ne plus participer à l'effet de serre.

Il nous faudra aussi assurer encore plus la promotion des transports en commun. Depuis l'instauration, il y a deux ans, du tarif unique à 1,30 € pour les transports en commun, nos lignes ont vu leur fréquentation augmenter de 40 % en moyenne. Comment les 40 % de personnes en plus qui fréquentent depuis deux ans nos lignes se déplaçaient-elles avant ? Fort de ce constat édifiant, j'ai voulu aller encore plus loin et, le 4 septembre dernier, avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport, nous avons décidé d'instaurer, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, un billet unique à 1 € pour l'ensemble des modes de transport du département. Nous prendrons nos responsabilités une fois de plus en ce domaine, comme nous les avons déjà prises en décidant de consacrer 6 M€ pour l'acquisition de matériel en vue de réaliser à l'horizon 2009 un système de billettique unique entre tous les réseaux de transport azuréens. Je le veux ardemment et je me battraï pour cela. Je suis heureux de cette véritable prise de conscience collective, certes tardive mais bien réelle, des enjeux pour le confort de nos concitoyens mais surtout pour la santé de la planète.

C'est en pensant d'ailleurs à celle-ci et à nos enfants que nous devons agir dans la même optique en ce qui concerne l'éducation à l'environnement durable, fondamentale pour ancrer ce sujet de manière pérenne dans les esprits. J'ai voulu m'engager aux côtés de la fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme. Depuis quelques mois, je travaille avec la fondation sur un projet particulièrement ambitieux : la création d'un centre international pour le développement durable qui

serait un établissement pilote dans le monde en matière d'éducation et de formation à l'environnement, ouvert à tous. Avec l'accord de Nicolas HULOT et de sa fondation, ce centre sera créé à l'Est de notre département, sur le site du parc de la grande corniche. Ce sera le symbole éclatant de l'implication et de la contribution du conseil général à la lutte pour la sauvegarde de la planète.

La prise de conscience de la nécessité d'agir pour la protection de l'environnement fédère toutes les générations autour d'une certitude partagée : celle de l'urgence de l'action. Mais il est vrai que, comme souvent, la jeunesse a su bousculer notre confort comme à chaque fois qu'elle se veut d'avant-garde, histoire de montrer qu'elle est incontournable quand il s'agit de tracer les chemins de l'avenir.

C'est donc d'elle que je voudrais parler maintenant : la jeunesse. Après l'environnement, elle est le deuxième grand chantier que je souhaiterais aborder avec vous ce matin.

Depuis septembre 2006, nous l'accompagnons dans son envol au seuil de cette existence d'adultes dont la perspective, si elle est parfois angoissante, n'en demeure pas moins toujours excitante. Nous voulons qu'elle réussisse son saut dans le grand bain de la vie. C'est la raison pour laquelle - et je salue d'ailleurs la présence du conseil municipal des jeunes de la Trinité qui assiste à cette séance ce matin - nous avons bâti ensemble le plan « jeunes avenir 06 » et lui consacrons 15 M€. Le résultat est à la mesure de nos espérances.

Voyez-vous, nous l'avons démarré à la rentrée universitaire l'année dernière. Eh bien, après un an d'existence, où en sommes-nous ? Quel bilan tirer des vingt mesures de ce plan ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je mentionnerai, à titre d'exemple, les six mesures qui recueillent le plus de succès :

- Liberté 06 (aide au permis de conduire) : 8 799 demandes ;
- Jeunes locataires 06 (aide à la location d'un logement) : 4 972 demandes ;
- Soutien 06 (bourse sociale d'enseignement supérieur) : 4 646 demandes ;
- TAM Pass (carte de bus gratuite) : 2 790 demandes ;
- Jeunes 06 en forme (prise en charge du forfait complémentaire santé pour la mutuelle étudiante) : 10 667 demandes ;
- Jeunes propriétaires : il s'agit de l'aide que j'avais proposée pour l'accession à la propriété, considérant que le plus beau rêve qu'un jeune foyer de moins de 25 ans puisse bâtir est celui de devenir propriétaire de son propre logement. Cela a été beaucoup discuté, contesté ; on m'avait dit que jamais les jeunes n'auraient les moyens ne serait-ce que d'obtenir le prêt à taux zéro qui est la condition. Il y a eu 615 dossiers en un an et on a fait 615 jeunes couples de moins de 25 ans propriétaires dans le département des Alpes-Maritimes en un an. Pour moi ce n'est que du bonheur que l'on a apporté à ces jeunes pour leur permettre de rentrer dans la vie.

Ce plan représente au 31 octobre un volume de 25 821 demandes, soit une moyenne de 1 850 par mois. Voilà la relation que nous avons établie avec notre jeunesse. Là où il y avait un tel décalage, de telles incompréhensions, je peux vous dire aujourd'hui pour parcourir les universités, les facultés de ce département, comme beaucoup d'entre vous, que nous mesurons que la jeunesse est réconciliée avec ses élus, avec sa collectivité départementale parce que, aujourd'hui, un vrai dialogue s'est établi entre nous. Nous n'avons pas inventé tout cela, nous l'avons bâti sur leur contribution, leur demande, quels que soient les syndicats, les associations représentatives, tous ont été entendus et tous avaient validé ce programme à l'unanimité.

Il faut aujourd'hui tracer de nouvelles perspectives et donc, de nouveau, je les rencontrerai avec vous pour que nous réfléchissions ensemble à leurs nouvelles propositions et à leur traduction prochaine dans le cadre du budget primitif 2008.

Contrat de projets, opération d'intérêt national, environnement, jeunesse : voici pour 2008, parmi d'autres, les chantiers qui nous attendent. Comme les années précédentes, le budget primitif 2008 permettra un niveau d'investissement très élevé, de l'ordre de 400 M€. Je souhaite que nous maintenions notre cap avec un investissement de 400 à 450 M€, que nous maintenions notre cap de fiscalité zéro, je m'y engage, que nous restions à un niveau d'emprunt raisonnable, je m'y engage.

En tous cas je veux remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous, parce que si aujourd'hui, toutes les enquêtes d'opinion le démontrent, le taux de confiance de nos administrés dans la collectivité départementale s'élève à près de 80 %, si aujourd'hui le conseil général des Alpes-Maritimes est entré dans la conscience de quasiment chacun de nos concitoyens, là où il y a quatre ans il était démontré que 20 à 25 % d'entre eux seulement savaient ce qu'était un conseil général et qu'il y en existait un dans notre département, c'est grâce à la contribution de chacun, sur tous les bancs de cette assemblée, puisque sur tout cela, vous le savez, chaque fois qu'il y a eu des propositions qui le méritaient, je les ai retenues et nous les avons prises en compte pour l'ensemble de la collectivité.

Je salue donc aussi le travail qu'a pu prendre l'opposition et sa part de responsabilité dans cet hémicycle, c'est l'esprit des débats tels que je les ai toujours souhaités ici, mais sincèrement, je veux remercier ma majorité pour la confiance qu'elle n'a cessé de me témoigner au cours de ces quatre années et qui nous permet aujourd'hui non seulement d'enregistrer ces résultats mais je crois, en regardant l'année 2008, de relever de nouveau un formidable défi à la fois pour la jeunesse, la qualité de vie, la santé et l'environnement de l'ensemble de nos concitoyens (*applaudissements*).

M. Jacques VICTOR pour le groupe communiste, vous souhaitez intervenir.

**M. VICTOR.**- Merci, M. le Président.

Avant de pénétrer mon texte pour lequel je m'étais préparé, permettez-moi, juste après vos propos, une surprise, comme la vôtre d'ailleurs, lorsque vous évoquez que les deux choses les plus importantes de cette DM2, et que je considère effectivement comme telles, seront les questions de développement durable et de jeunesse. A mon tour d'être surpris parce que cela n'a pas du tout été le sujet de nos réunions en commission, si l'on prend ne serait-ce que les dossiers qui nous étaient soumis à ce propos, je ne prends qu'un exemple : en matière d'environnement, « programme d'observation et d'étude de l'algue *Ostreopsis spp* sur le littoral méditerranéen », ou alors « annulation des pénalités de retard pour Mercedes Benz », ou en matière de jeunesse « fonds départemental d'aide aux jeunes, affectation des reliquats 2006 ».

Je regrette que dans nos commissions respectives nous n'ayons pas été en mesure d'aborder ces questions et, ne serait-ce que pour rester sur la question du développement durable, il aurait été très intéressant que dans notre département, ensemble, nous abordions la traduction concrète du Grenelle qui s'est tenu ces derniers jours, pour voir comment les uns et les autres auraient pu faire part de leurs propres propositions.

Ce sont peut-être des choses que nous avons devant nous, il y a le BP qui est devant nous, sans doute y reviendrons-nous à ce moment-là, mais je pense qu'on aurait peut-être pu donner le ton dans la préparation de cette DM2, que l'on s'attende un peu plus à cela. Nous avons entendu vos propositions, elles peuvent être mises en débat, mais nous en aurions eu d'autres éventuellement. Peut-être tout cela est devant nous, je vous en remercie.

M. le Président, chers collègues,

Bien que nous soyons réunis pour examiner la décision modificative n° 2 du budget et qu'au travers de l'examen des différents dossiers la composant, nous aurons l'occasion d'y revenir, au nom du groupe communiste j'interviendrai notamment sur nos orientations budgétaires pour 2008.

Et, pour reprendre votre formulation dans le rapport d'orientation, j'ai bien noté que celles-ci « ont été élaborées en tenant compte du contexte économique national » auquel j'associerai légitimement sa dimension politique et son accompagnement médiatique.

Bien entendu, comme pour les exercices précédents, une situation idyllique nous est présentée, alors que concrètement on constatera que nous atteignons départementalement un palier et que ces orientations manquent vraiment d'ambition.

Pour ne prendre que la situation de l'emploi et de l'insertion, est-il vraiment fondé de vanter l'excellence de la politique d'insertion et de ses résultats lorsque de fin 2004 à fin 2006 le nombre total des allocataires en données consolidées est passé de 16 768 à 16 665, soit une diminution de 0,61 %, chiffre suffisamment modeste pour que toute déclaration triomphaliste apparaisse déplacée ! D'autant que pendant la même période le nombre des radiations a lui augmenté de 10,78 % ce qui est là un chiffre autrement plus significatif. Car si le nombre des sortants depuis 2004 a augmenté de 8,6 %, le nombre des entrants n'a lui diminué que de 2,76 % pendant la même période et continue à représenter 37,17 % du nombre total d'allocataires pour l'année 2006.

Cette situation réelle est d'ailleurs corroborée par les chiffres figurant sur les différents comptes administratifs au titre du paiement des allocations qui passe de 76,7 M€ en 2004 à 78,9 M€ en 2006 soit une augmentation de 2,2 M€ (+2,89 %) en deux ans qui montre bien qu'il n'y a pas de réelle et significative baisse du nombre d'allocataires.

Cela relève du traitement statistique du chômage et non de la politique d'insertion, à l'image des chiffres du chômage soigneusement triés et mentionnés dans la première page du rapport 37 sur les orientations budgétaires.

On pourrait rappeler, pour nuancer ces chiffres, que les indicateurs de fin août témoignaient d'une nette hausse et que septembre montre une baisse du taux de chômage au niveau départemental moins importante qu'au niveau national pour ce mois, mais ces artifices de statistiques semblent bien dérisoires au regard de la situation de détresse que vivent trop de nos concitoyens privés d'emploi.

Et maintenant, l'Etat veut à nouveau faire supporter (et cela démarre aujourd'hui) aux départements sa non politique de l'emploi avec le gadget RSA (revenu de solidarité active). Plus concrètement, il s'agit d'un nouvel instrument visant à développer la précarité pour mieux masquer la pauvreté. Là encore, les employeurs seront exonérés de tout financement après avoir empoché les 13 milliards de cadeaux fiscaux. Ils disposeront d'une main d'œuvre à coût réduit, contrainte d'accepter les emplois les plus pénibles et des conditions de travail dégradées.

Comment penser raisonnablement que le patronat résisterait à un tel effet d'aubaine qui reporte sur les collectivités locales, donc sur les impôts locaux, ce qui est de sa responsabilité et de celle de l'Etat.

D'ailleurs sur cette question du RSA, cela nous semblant particulièrement important, nous avons déposé un vœu pour que nous ayons débat puisque nous sommes le département qui s'est porté favorable à l'expérimentation.

Face à une situation économique qui, pour les plus faibles et les ménages modestes, ne cesse de se dégrader, nous n'avons que les discours provocateurs des grands patrons qui justifient leurs parachutes dorés de stock-options ou leurs salaires mensuels pouvant aller jusqu'à trois cent seize mois de SMIC, sans parler des 140 % d'augmentation, en une nuit, pour les revenus du président de la République.

Gouvernement illusionniste qui proclame au nom de l'équité la guerre aux inégalités alors que l'on enlève aux pauvres et aux modestes du pouvoir d'achat pendant que l'on distribue des cadeaux aux plus riches. Gouvernement usurpateur quand, sous le vocable de révolution ou de modernité (c'est tellement à la mode), il nomme une restauration des privilèges. J'en veux pour preuve les dernières déclarations de ce grand ponton du patronat français, M. Denis KESSLER. Il félicite votre gouvernement d'avoir engagé la déconstruction de tout l'édifice solidaire issu du programme du Conseil National de la Résistance, et vous demande d'accélérer le processus de détricotage des progrès sociaux qui, depuis plus de soixante ans, avaient marqué la spécificité française. Et cela au même moment où nous assistons à un excès de démagogie médiatique quant à l'instrumentalisation politique de Guy MOQUET, jeune résistant communiste qui, en même temps qu'il combattait l'occupant, aspirait à une autre société dont s'est inspiré le Conseil National de la Résistance dans ses décisions.

Cela est vrai, ce détricotage de 1945 vous le mettez en œuvre, pour la protection sociale avec l'imposition de franchises nouvelles quand les revenus du capital sont protégés (les exonérations patronales représentent 23 milliards de manque à gagner pour la sécurité sociale) et l'impôt sur la fortune ramené à sa portion congrue. De même pour les retraites où votre conception de l'équité est le nivellement par le bas. Pareillement pour le pouvoir d'achat où face aux scandaleux salaires que j'évoquais, le SMIC, les rémunérations salariales, dans le privé et le public, les retraites ou allocations restent à des niveaux particulièrement bas, handicapant ainsi la consommation et par voie de conséquence la croissance.

De même dans les attaques incessantes contre les services publics, qu'il s'agisse du secteur de l'énergie et de sa privatisation, de la santé et de la misère budgétaire de l'hospitalisation publique, de l'éducation nationale à qui on supprime les moyens de sa mission, du sort qu'on fait à l'ensemble des fonctionnaires et la dégradation de fait du service rendu.

Il s'agit bien d'une marche forcée à reculons qui est imposée au peuple français. C'est pourquoi, le mot « restauration » est plus approprié à la politique que vous mettez en œuvre nationalement et dont nous devons localement assumer les conséquences.

Cela est d'ailleurs toute la stratégie présidentielle. Faire supporter aux collectivités territoriales les décisions, les désengagements, les transferts de responsabilités de l'Etat en même temps que ces mêmes collectivités territoriales sont montrées du doigt pour des budgets de fonctionnement considérés comme trop élevés.

C'est bien cela le contexte économique national que l'on veut faire supporter aux communes et aux départements. Et de façon zélée, dans les Alpes-Maritimes, vous relayez voire vous expérimentez cette politique.

Cela est vrai pour les routes nationales délaissées durant des années par l'Etat, que nous remettons à niveau au détriment des routes départementales.

De même pour le logement social, en notant quand même dans le dossier 19 de notre DM2 une évolution concernant l'aide aux acquisitions foncières pour la réalisation de logements sociaux. Nous comptons bien voir quels moyens réels seront envisagés au budget 2008.

Pour autant, nous considérons qu'il est tout à fait détestable que chaque fois que la majorité de notre assemblée s'exprime dans le domaine du logement et du logement social, elle mette en avant qu'il ne s'agit pas de son domaine de compétence. Il est vrai que cela est de la responsabilité des communes et de l'Etat qui se désengage à nouveau.

Mais comment, dans un département particulièrement sinistré à cause de la grande pénurie dans ce domaine et les détresses que cela engendre, considérer le problème avec cette vision restrictive ? Surtout dans un département qui se situe au deuxième rang national pour l'importance des recettes liées aux droits d'enregistrement qui ont augmenté de 57,32 % de 2003 à 2006, soit plus 112,2 M€ !

Le département, le conseil général s'honorerait en agissant encore plus et encore plus fort pour sortir de l'ornière qui ne cesse de s'approfondir et qui accentue les disparités dans la population.

Nous réitérons notre proposition qui date déjà d'il y a deux ans, de consacrer les énormes plus-values de recettes issues des droits de mutation au financement du logement social.

Nous y rajoutons une autre proposition : celle de modifier notre règlement afin de bonifier les taux de subvention envers les communes qui, par contrat et à travers leurs documents d'urbanisme, s'engagent à atteindre en l'espace de cinq années le taux de 20 % de logements sociaux sur leur territoire.

Oui, par des mesures concrètes, par le volontarisme que vous savez mettre en œuvre quand l'objectif vous intéresse, je pense notamment en matière de sécurité aux engagements pour la police et la gendarmerie, en matière culturelle ou de santé qui ne sont pas de nos compétences, il est possible d'impulser l'élan indispensable pour rattraper le honteux retard des Alpes-Maritimes en ce domaine.

Par contre, parmi nos compétences premières, je veux m'arrêter sur trois domaines.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, alors que nous étions pointés comme un département très en retard quant aux moyens mis en œuvre, on cherchera en vain - et vous avez évoqué la jeunesse tout à l'heure - des ambitions nouvelles et les moyens y afférents. Nous avons proposé en vain la tenue d'assises départementales de la prévention spécialisée à partir de trois observations majeures :

- le rythme triennal des conventions avec les associations intervenantes est peu propice à un travail sur la durée, pourtant gage essentiel de réussite dans ce domaine ;

- le fait que l'on continue à restreindre les zones d'intervention aux secteurs définis dans le cadre de la politique de la ville, laissant de fait démunis des secteurs du moyen pays où existent de vrais problèmes ;

- enfin, le fait que l'on continue à attribuer uniformément à chaque secteur trois éducateurs lorsque les besoins et les problématiques sont pourtant de natures bien diverses.

Pareillement concernant les personnes âgées, où en sommes-nous à ce jour de notre engagement verbal d'il y a deux ans dans le schéma gérontologique pour créer 2 200 places d'hébergement ? Quels projets de réalisation de structures publiques ?

De même pour le handicap où nous devons rattraper l'irresponsable retard de plusieurs décennies de l'Etat qui fait supporter aujourd'hui aux départements une charge financière qui va

aller crescendo. Malgré le renouvellement de l'annonce de cinq établissements à créer, où en est-on, hormis celui de Mougins pour lequel nous avons à la DM2 un dossier au montage financier pour le moins curieux, quand la commune d'accueil fait payer le terrain. On sait que l'absence de structures spécialisées crée des situations humaines particulièrement préoccupantes pour ceux qui ne peuvent être maintenus à domicile. En ce domaine il nous faut être plus engagés, tout comme pour l'allocation adulte handicapé (640 € mensuels) pour laquelle vous étiez convenu dernièrement qu'il fallait qu'elle soit revalorisée, et non pas de 2,1 % comme cela vient d'être décidé et qui provoque la colère des associations.

Etablissements d'accueil pour personnes âgées, petite enfance ou personnes handicapées, collèges, logement social, autant de domaines qui relèvent de notre compétence d'aménagement du territoire. Les besoins existent et il nous appartient donc d'envisager toutes les mesures incitatives afin que les communes dégagent des terrains dans leurs plans d'urbanisme.

Qui dit aménagement du territoire dit maintenant, et vous y êtes venu longuement, M. le Président, « opération d'intérêt national de la plaine du Var ».

La phase de préfiguration de l'OIN est achevée et vous souhaitez que le décret du gouvernement qui actera cette opération soit pris avant la fin de l'année.

Si on ne peut qu'adhérer à une démarche consistant à aménager de façon équilibrée cet espace stratégique du territoire des Alpes-Maritimes qui a été et est encore l'objet du plus grand des désordres et de nombreuses convoitises, des questions se posent quant à la véritable finalité de cette opération et quant à ses chances de réussite.

Il s'agirait avant tout d'une stratégie de développement pour faire de notre territoire un pôle de niveau mondial, excusez du peu !

Ceci impliquerait d'attirer dans ce secteur des investisseurs et des entreprises de taille mondiale.

N'est-ce pas voir trop grand et oublier qu'avant tout et le plus rapidement possible il faut apporter des réponses aux problèmes auxquels se heurtent les populations et les entreprises locales, y compris les activités agricoles :

- déplacements par des transports collectifs routiers et ferroviaires performants ;
- logement social de qualité et commerces et activités de proximité ;
- agriculture performante sur des espaces équipés ;
- équipements collectifs dans les domaines de la formation, de la santé, de l'accompagnement du handicap et de la vieillesse... ;
- espaces paysagers préservés et mis en valeur ;
- gestion raisonnée des ressources en eau.

L'annonce d'une telle opération s'accompagne inmanquablement d'un renforcement de la spéculation foncière dans un marché déjà tendu et rendant très difficile, voire impossible la maîtrise foncière indispensable si on veut voir les projets se concrétiser.

Comment, par quelles actions, avec quels outils l'Etat et ses partenaires vont-ils opérer pour réguler le marché foncier dans un périmètre qui couvre non seulement la plaine du Var mais l'ensemble des coteaux urbanisables ?

Nous relevons donc une contradiction entre votre volonté affichée depuis votre arrivée à la présidence de notre assemblée de ralentir l'évolution démographique des Alpes-Maritimes eu égard aux limites en matière de préservation des espaces, de l'énergie, de l'eau, et les ambitions affichées dans le document de préfiguration de l'OIN qui sont celles d'un fort développement des activités et d'un fort développement de l'habitat, certes sur quelques décennies mais quand même dans un département déjà fortement marqué par une densité importante de population.

De plus, quand par médias interposés, on apprend la volonté d'IKEA de s'y établir, quand au conseil municipal de Nice, des membres de notre assemblée relancent la question du grand stade, quand certains spéculateurs achètent aujourd'hui des terres agricoles espérant un changement de destination, on peut être interrogatif et inquiet quant aux objectifs affichés de l'OIN et leurs possibles détournements. Très vite donc, des garanties doivent être actées quant à la finalité de cette ambitieuse opération d'intérêt national.

Au terme de cette intervention, vous aurez bien compris, M. le Président, que nous ne pouvons en rien cautionner une politique qui fait supporter si chèrement aux collectivités locales et aux contribuables des décisions, des reculs, des abandons d'acquis sociaux que nous devons compenser au détriment de la satisfaction de besoins que j'évoquais précédemment. Vous mettez en œuvre cette stratégie avec dans ce département quelques moyens que n'ont pas d'autres collectivités, mais la solidarité nationale à laquelle devrait s'employer votre gouvernement est ainsi totalement bafouée.

En disant cela, je n'ai pas pris le train de Paris, par défaut de critique de votre gestion, comme l'évoquent si souvent certains médias locaux. Bien au contraire, tout au long de mon propos, et nous poursuivrons autant de fois que nécessaire, j'ai démontré que votre conception de la rupture aujourd'hui, n'est ni plus ni moins que votre volonté de casser les principes de solidarité au profit du dogme libéral qui fait si mal aux femmes et aux hommes de notre pays en aggravant comme jamais une fracture sociale qui eût en son temps constitué un bel argument électoral.

Deux conceptions de société nous séparent, à Paris et dans ce département, et ce ne sont pas quelques dispositions locales, quelques coups médiatiques qui peuvent faire illusion un temps, qui seront à même d'améliorer la situation de nombre de nos concitoyens dont les conditions de vie ne cessent de s'aggraver.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie également et je passe la parole, pour le groupe socialiste, à M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.**- Merci, M. le Président.

**M. le Président, mes chers collègues,**

**Cette séance inhabituellement matinale est consacrée à la DM2. Elle intervient à un moment où, dans le pays, l'état de grâce n'est plus qu'un souvenir presque lointain.**

**Après le feu d'artifice estival des 15 milliards de cadeaux fiscaux à ceux qui ont déjà beaucoup, l'automne politique est plus précoce que prévu pour l'exécutif. La croissance est en berne (d'après l'OCDE elle ne serait que de 1,8% au lieu de 2,2% soit 20 % de moins), tout comme M. FILLON lui-même qui parle de faillite.**

De son côté, Nicolas SARKOZY, alors encore candidat, avait déclaré « je serai le président du pouvoir d'achat », il avait omis d'ajouter « pour moi ».

Son salaire va donc augmenter de 140 %, alors que les petits retraités n'ont eu que 2,1 % de revalorisation de leur pension au lieu des 25 % promis par le candidat.

C'est choquant, indécent.

Remarquez, si cela veut dire que désormais on aligne les salaires par le haut, c'est une bonne nouvelle pour les salariés ! Si on augmentait le SMIC de 140 % on obtiendrait un SMIC brut de 3 070 € par mois ! On peut rêver...

Malheureusement, en réalité, on assiste à une « smicardisation » de la société française avec 37,8 % des personnes qui perçoivent un salaire inférieur à 1,3 SMIC, soit environ 1 300 € par mois, situation inédite en Europe.

A cela s'ajoute le poids des dépenses contraintes qui ne cessent d'augmenter dans le budget des ménages pour atteindre 45 % du budget en 2006. Pour les ménages les plus modestes, elles absorbent désormais plus des trois quarts de leur budget. Et cela va continuer de s'aggraver avec les hausses annoncées du lait de 20 %, de l'énergie, du pain, des cantines de 8 à 10 %.

Dans le même temps, la protection sociale petit à petit est rognée avec maintenant les franchises médicales, 50 € par patient en 2008, pour un début, qui s'ajoutent à la franchise de 1 € par acte médical, le forfait hospitalier de 15 € par jour.

Cette logique est inacceptable : parce qu'on est malade on paye plus, c'est la logique de la double peine. Mais il est vrai que les riches considèrent qu'il faut être intraitable avec les privilèges des pauvres.

A ces éléments témoignant des difficultés grandissantes auxquelles sont confrontés nos concitoyens, s'ajoute une mesure grave et révoltante, l'adoption de l'amendement MARIANI instaurant le contrôle par les tests ADN. Cet amendement fait entrer la génétique dans l'ère d'une utilisation non plus simplement médicale et judiciaire mais dorénavant dévolue au contrôle étatique. J'ai été touché par le cri du généticien Axel KAHN quand il a rappelé qu'en matière de filiation notre droit est fondé sur la reconnaissance, on est donc libre d'élever des enfants qui ne sont pas les nôtres comme d'en adopter.

Et puis, dans cette affaire, pour qui a-t-on légiféré ? Pas même pour les 23 000 étrangers qui ont bénéficié d'un titre de séjour au titre du regroupement familial en 2005, mais seulement pour les 9 000 enfants ayant reçu un titre cette même année au titre du regroupement familial. Il s'agit donc de débusquer d'éventuels fraudeurs dans cet effectif très restreint de 9 000 personnes. Convenez qu'on est loin des hordes d'envahisseurs dénoncées par certains, y compris l'auteur de l'amendement.

A la base des principes universels de la république, il y a l'idée que l'on ne doit pas vouloir pour les autres ce que nous n'accepterions pas pour nous-mêmes. C'est pourquoi nous refusons cet amendement indigne, de notre histoire comme de notre peuple.

En l'ayant voté, vous avez pris la lourde responsabilité devant l'histoire d'apposer une tache au fronton de notre république pour un misérable motif électoraliste. J'ose espérer que le Conseil constitutionnel saura, lui, faire preuve de sagesse.

**J'en viens maintenant à la DM proprement dite. Avec 13,1 M€ elle n'est pas très importante, mais quand même plus élevée que celle de l'an dernier. Je note que 90 % des recettes proviennent des droits de mutation qui, comme je l'avais signalé lors du débat du BP 2007, sont tributaires de la bulle spéculative du marché immobilier, ce qui fait que le confort financier actuel du Département reste à la merci d'un retournement de conjoncture.**

**Je ne reviendrai pas sur l'erreur de la page 81 du document budgétaire concernant l'autorisation de programme du contrat de plan départemental, que j'avais signalée en commission et qui a certainement été corrigée, vos collaborateurs vous en parleront.**

**La lecture attentive du document budgétaire de cette DM permet de saisir et d'illustrer la principale caractéristique de votre politique : les effets d'annonce.**

**La technique consiste à annoncer un projet et à le doter d'autorisations de programme très importantes, mais dont les montants seront par la suite réduits, parfois drastiquement. Mais l'annonce, elle, aura été faite.**

**Quelques exemples.**

**On peut relever qu'en ce qui concerne le contrat de plan départemental dont l'autorisation de programme votée s'élève à 27 M€, vous proposez à cette DM2 de réduire de 18 M€ l'autorisation de programme, soit une réduction de 66 %, ainsi qu'une réduction des crédits de paiement à cette même DM2 de 5,3 M€. J'entends l'argument du retard pris par les agglomérations dans la mise en œuvre de leurs opérations, cependant vous saviez que tout ne peut pas être fait en un jour. Mais il reste l'annonce et c'était certainement là, non pas l'essentiel, mais un aspect non négligeable de l'opération.**

**Il en va de même à propos du développement durable et environnement, toujours à la page 81 de votre document budgétaire.**

**On voit qu'en ce qui concerne les espaces naturels et paysages, sur 10,5 M€ d'autorisations de programme votées, 3,8 M€ avaient été inscrits en crédits de paiement au budget primitif 2007, soit moins de 40 % du programme, mais que de plus à cette DM2 vous proposez de réduire de 1,5 M€ les crédits de paiement initialement prévus. Ainsi, les crédits de paiement représentent seulement 21 % de l'autorisation de programme initiale.**

**De même, sur la totalité du programme développement durable et environnement, dont l'autorisation de programme est affichée à 30,5 M€, à cette DM2 vous proposez d'en réduire les crédits de paiement initialement prévus de 3,2 M€, les ramenant à 12,5 M€, soit seulement 40 % de l'autorisation de programme initiale.**

**En plein Grenelle de l'environnement, avouez que cela fait un peu désordre !**

**Juste un mot sur ce sujet : que reste-t-il de ce forum une fois dissipé le tintamarre médiatique ?**

- la réduction des pesticides... « si possible » !**
- les OGM : un gel... pendant l'hiver, ce qui est somme toute logique !**
- le moratoire sur les incinérateurs : « sauf en dernier recours » !**

**Ce qui nous ramène à notre département et à la problématique réalité de l'incinérateur du Font de Cine à Antibes. Alors que nous avons voté l'arrêt de la construction**

d'incinérateurs dans notre département et que le plan départemental prévoit la fin de vie de l'usine d'Antibes en 2012, celle-ci, à l'occasion d'une opération officiellement présentée comme une remise aux normes, a fait l'objet en réalité d'une véritable opération de démolition reconstruction. En effet, la pose d'un turboalternateur pour la production d'électricité et d'un aéro-condensateur montre bien qu'il s'agit d'une reconstruction. Nous vous avons demandé de retirer la délibération lors de la CP, vous avez refusé.

Ici aussi, vos discours se heurtent à la réalité de votre pratique.

En ce qui concerne l'action sociale, alors que l'on pouvait s'attendre à une augmentation, je note que la DM prévoit une baisse certes symbolique, de 0,17 % des dépenses, mais significative d'une tendance que j'ai déjà eu l'occasion de pointer lors de la dernière DM.

Afin d'illustrer votre action, vous présentez dans vos documents budgétaires des tableaux comparatifs situant notre département par rapport aux autres départements de plus d'un million d'habitants. Bien sûr, ceux qui sont à votre avantage sont en bonne place.

Mais, quand on regarde la totalité des tableaux comparatifs concernant l'ensemble des domaines de compétence des départements, on constate que le département des Alpes-Maritimes, en ce qui concerne certaines compétences obligatoires, est en dessous de la moyenne nationale, et comme on pouvait s'y attendre c'est dans certains domaines parfois sensibles de l'action sociale.

Ainsi, notre département est très en dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne les transports scolaires avec seulement 11,37 € par habitant alors que la moyenne est de 18,25 € par habitant.

Pour ce qui est des dépenses consacrées à l'enfance et à la famille, avec 84,44 € par habitant, là aussi nous sommes en dessous de la moyenne nationale qui est de 107 € par habitant.

Enfin, malheureusement assez symboliques, nos dépenses consacrées aux handicapés sont aussi en dessous de la moyenne nationale avec 74,84 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 80,08 € par habitant.

Il est vrai que ces questions se prêtent beaucoup moins aux annonces médiatiques.

Et même quand les médias sont mis à contribution à grand renfort de plan départemental présenté à l'occasion d'une session spéciale comme le plan collèges, nous ne sommes quand même pas au niveau : en effet en matière de collèges, avec 44,60 € par habitant nous sommes aussi en dessous de la moyenne nationale qui se situe à 50,24 € par habitant.

On le constate, en réalité il n'y a pas de quoi pavoiser.

Et en ce qui concerne le logement non plus !

L'observatoire immobilier de la Côte d'Azur a publié mardi 2 octobre les chiffres du logement pour le premier semestre 2007, il fait un constat accablant : « nous n'avons plus de réponse pour les actifs ».

**La situation est catastrophique : au premier semestre 2007, 93 % des logements ont été mis en vente à un prix supérieur à 3 500 €/m<sup>2</sup> et plus de la moitié à un prix supérieur à 5 000 €/m<sup>2</sup>. Or, chacun sait qu'au-delà de 3 000 €/m<sup>2</sup> les actifs des Alpes-Maritimes ne peuvent pas acheter. Le marché est désespérément bloqué, c'est l'impasse.**

**Pourtant, depuis cinq ans les discours sur l'urgence concernant le logement des actifs se sont multipliés de tous côtés : la CCI, certains professionnels, les responsables de collectivités, vous-même.**

**Or, pendant les discours la spéculation a prospéré de plus belle : en cinq ans les prix ont doublé. Résultat, les habitants du département ne peuvent plus se loger.**

**Pour débloquer la situation il faut impérativement passer aux actes.**

**En ce qui concerne notre collectivité, j'ai proposé l'an dernier une mesure exceptionnelle et volontariste basée sur la logique de la solidarité opposée à la spéculation. Elle pourrait être mise en œuvre immédiatement.**

**Cela consiste, je vous le rappelle, à utiliser les 93 M€ de surplus de recettes des droits de mutation pour financer la construction de logements sociaux. Avec le seul supplément encaissé en 2007 on pourrait ainsi financer plus de mille logements.**

**Employer le surplus d'argent venant de la spéculation pour financer le logement social, ce serait à la fois juste, moral et efficace.**

**Voilà ce que pourrait faire notre collectivité si vous aviez la volonté politique de faire réellement appliquer le droit au logement pour tous, et à tous les niveaux de revenu.**

**Mais votre politique en ce domaine non seulement n'est pas à la hauteur des enjeux, mais de plus elle produit des effets d'aubaine.**

**Ainsi, dans la délibération n° 35 de la dernière commission permanente, j'ai remarqué que pour cette seule session neuf demandes d'aide au logement ont été déposées et accordées pour des logements dépassant les 300 000 €, soit un montant de 50 % supérieur au plafond de 200 000 € proposé par vos services lors de la dernière DM. Je vous les cite : on part de Bar-sur-Loup à 317 000 € en passant par Cagnes-sur-Mer à 391 000 €, pour s'arrêter à Cagnes ouest avec un logement d'un montant de 496 200 €.**

**Le retrait de la délibération n° 50 présentée lors de la dernière DM et concernant le projet de plafonnement du prix d'achat des logements est de ce point de vue emblématique. La délibération proposait, je cite :**

*« L'instruction des demandes de subventions fait apparaître une augmentation du nombre de dossiers pour lesquels le coût d'acquisition atteint des montants très élevés. Afin de tenir compte du montant moyen des biens acquis, d'éviter une dérive des coûts et de préserver le caractère social de la mesure (...) il est proposé de ne subventionner que les acquisitions d'un montant n'excédant pas 200 000 € (hors frais d'agence et de notaire). »*

**Ce montant n'a manifestement pas été pris au hasard, il correspond aux capacités d'achat d'un ménage avec deux enfants dont les revenus sont au plafond du barème du prêt à taux zéro soit 45 500 € annuels. Ce qui fait que quand le prix d'achat est supérieur à 300 000 € et que le ménage affiche des revenus conformes au plafond du prêt à taux zéro, condition**

**impérative pour obtenir l'aide départementale, le ménage serait en réalité dans l'impossibilité d'acheter, sauf à disposer des moyens d'un patrimoine important.**

**La mesure d'ordre social se transforme dans ce cas en effet d'aubaine. L'aide accordée pour l'achat d'un logement dont le prix d'achat est de 496 200 € en est une illustration éclatante.**

**Votre refus de plafonner les prix des logements pour empêcher les effets d'aubaine représente une indulgence incompréhensible en faveur des acheteurs aisés.**

**Dernier point, la délibération n° 19 nous apprend que le conseil général réintègre l'établissement public foncier régional. Bonne nouvelle qui prouve qu'il ne faut jamais dire jamais. Mais voici trois ans de perdus à cause de manœuvres politiciennes dérisoires.**

**On a bien compris que c'était en vue de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, mais dont on se demande quelle sera la réalité si les annonces se multiplient tous azimuts comme l'implantation d'IKEA proposée par le maire de Gilette au Bec de l'Estéron.**

**Comment afficher d'un côté un souci de cohérence en demandant le classement de la vallée du Var en opération d'intérêt national et de l'autre continuer à multiplier des annonces intempestives et lourdes de conséquences en matière de déplacements dans un secteur qui est déjà particulièrement chargé et où d'autres envisagent d'augmenter dans le secteur Lingostière les surfaces commerciales. Le préfigurateur de l'OIN de la plaine du Var risque fort d'être submergé par une crue de surfaces commerciales.**

**En conclusion, nous avons plusieurs raisons de voter contre votre DM2, entre autres :**

- votre refus de reprendre notre proposition d'affecter les excédents de ressources des droits de mutation au logement social ;**
- votre refus de plafonner les prix des logements des bénéficiaires des aides à l'accession.**

**Et comme vos orientations budgétaires se situent dans la continuité de ce que nous dénonçons, nous ne les approuvons évidemment pas non plus.**

**Au final, votre politique peut-être qualifiée de politique du double effet négatif :**

- effets d'annonces permanents pour occuper l'espace médiatique et masquer ainsi les insuffisances dans des domaines essentiels ;**
- effets d'aubaine pour les ménages aisés en guise de politique sociale.**

**Nous voterons donc doublement contre.**

**M. Le Président.-** Me BALARELLO, ne donnez pas trop d'importance à des interventions qui sont si médiocres qu'elles n'en méritent pas trop.

Sincèrement, il y a peu de choses à dire à M. CUTURELLO. Le salaire du président de la République, M. FILLON, l'ADN... Vous savez que vous êtes dans l'hémicycle du conseil général des Alpes-Maritimes, pour parler de choses qui sont très populaires aux yeux des Français, semble-t-il, puisque aujourd'hui toutes les enquêtes d'opinion disent que le président ne serait pas élu à 53 % mais à 59 % !

Voyez-vous, M. CUTURELLO, on est passé à une culture de vérité où l'on dit tout, même sur son revenu, mais je sais que vous appartenez à cette classe politique qui a même honte de dire dans

la rue qu'elle est un homme politique et qui a fait que pendant des années les Françaises et les Français se sont désintéressés de la politique. On peut publier l'addition des indemnités des uns et des autres, et sans fausse honte d'ailleurs, qui démontrerait que vous gagnez presque plus que le président de la République.

Que le président de la République dise simplement : ce que je pourrais décider tout seul, je demande au parlement de la France de le décider, simplement de pouvoir avoir un revenu pas trop éloigné de celui du président des Etats-Unis, de la chancelière allemande, du président du Conseil italien, voire de mon propre Premier ministre. Il y a des choses que j'ai envie de dire à tout le monde. Il y a neuf cent mille Français qui vont tous les ans en vacances aux Etats-Unis, devrais-je être le seul à ne pas avoir le droit d'aller passer des vacances là-bas ?

Vous savez, les Français sont capables de comprendre tout cela. Ils sont capables de comprendre qu'on peut plus avoir confiance en des hommes politiques qui n'ont pas peur de s'affirmer et d'être ce qu'ils sont, que de rester enfermé dans cette pensée unique que vous et vos amis n'avez cessé d'essayer d'entretenir. A une seule condition, c'est qu'on soit capable de justice et d'équité à l'égard de tous, ce dont vous avez toujours été parfaitement incapables. Avec vous, c'était plus de riches d'un côté, plus de pauvres de l'autre, là où nous essayons au contraire de réduire les véritables inégalités sociales.

Maintenant, vous dites « nous n'acceptons pas » mais vous n'acceptez pas au nom de qui ? Dites-moi au nom de qui ! Vous n'avez pas été capables, en cinq élections législatives, d'être présent une seule fois dans un deuxième tour ! Qui représentez-vous pour dire « nous n'acceptons pas » ? Soyez au Parlement d'abord, pour dire des choses que vous n'avez pas à dire ici et que vous pourriez dire au parlement si l'on vous reconnaissait un peu de crédibilité, ne serait-ce que pour franchir le cap d'un deuxième tour aux élections législatives. Dites : « Paul CUTURELLO, tout petit dans son coin, n'accepte pas ». Mais vous ne représentez pas plus pour vous permettre de dire ici « nous n'acceptons pas ».

Vous faites une intervention si confuse que je n'ai rien compris d'ailleurs : manœuvres politiciennes, Bec de l'Estéron... Ah oui, le Bec de l'Estéron ! D'abord, ce n'est pas bien de parler de quelqu'un qui n'est pas là.

**M. CUTURELLO.- Je pensais qu'il serait là, M. le Président.**

**M. Le Président.-** Pierre-Guy MORANI est opéré d'une hernie discale à l'heure où je vous parle et vous auriez pu vous abstenir de vous attaquer directement à lui en son absence...

**M. CUTURELLO.- Je ne le savais pas, M. le Président.**

**M. Le Président.-** ... et plutôt de prendre des nouvelles de sa santé et de vous dire que vous pourriez attendre son retour dans l'hémicycle pour évoquer ce sujet.

Mais, je vous le dis très clairement parce que là aussi je suis très à l'aise, d'abord l'opération d'intérêt national sera justement là pour dire les choses et arrêter le morcellement. En disant ce que vous dites, à aucun moment vous ne dénoncez qu'il y ait sur le Bec de l'Estéron une industrie classée Seveso qui pour moi est un vrai danger et qui ne mérite plus d'être là où elle est. Et quand je sais qu'il y a tant de dizaines de milliers de mes concitoyens du département des Alpes-Maritimes qui toutes les semaines font des allers-retours à IKEA dans le Var, cela veut dire que socialement c'est une demande et que, plutôt que d'avoir un établissement Seveso sur le Bec de l'Estéron, si demain tous les acteurs de l'opération d'intérêt national décidaient d'offrir cette réponse à nos concitoyens des Alpes-Maritimes, je trouve que ce serait une réponse raisonnable. Mais ce sont

deux visions des choses. Moi j'ai une vision sociale ; vous, vous voulez faire dépenser aux gens qui sont souvent les plus modestes beaucoup d'argent en déplacements pour aller dans le Var, là où on peut leur offrir sur place la même chose.

**M. CUTURELLO.- J'ai parlé de cohérence, M. le Président.**

**M. Le Président.-** Nous avons deux visions différentes de l'approche sociale et du respect de chacun de ceux qui appartiennent souvent aux classes les plus modestes, mais moi je les aime, je suis attentif à eux là où vous n'avez que des visions idéologiques stériles.

Vous parlez du contrat de plan départemental et notamment des transports. Vous vous étonnez qu'il y ait 18 M€ du contrat de plan départemental qui soient remis en cause. J'y réponds très clairement : 6 M€ de ces 18 M€ sont dans le programme multimodal pour l'opération billettique qui a été transférée au programme « autres actions de solidarité territoriale » et 12 M€ sur le programme de contrat départemental sont transférés pour 5 M€ au programme « autres actions de solidarité territoriale » et 7 M€ du fait du retard pris par nos partenaires - ce n'est pas moi, mais nos partenaires du contrat de plan - à ce qui était prévu pour 2007 ; plutôt que de les laisser perdre, je préfère les utiliser sur d'autres sujets et notamment qui touchent à l'environnement et à la jeunesse.

Je m'en tiens à cela parce que je pense que, hormis l'EPFR à propos duquel vous parlez de manœuvres politiciennes, je crois que je n'ai pas eu trop tort de tenir bon, car d'ailleurs qu'est-ce que la région me propose aujourd'hui sur l'EPFR ? La région me propose enfin que nous puissions maîtriser nous-mêmes les recettes au bénéfice de l'établissement public qui viennent des Alpes-Maritimes et que nous puissions les redistribuer dans les Alpes-Maritimes là où nous étions censés être le plus gros contributeur et en faire profiter au Var, aux Bouches-du-Rhône, aux Alpes-de-Haute-Provence et au Vaucluse. Vous, vous parlez de démarche politicienne, moi j'ai défendu mes habitants. Vous ne pouvez pas d'un côté me dire « vous ne voulez pas faire ce qu'il faut pour maîtriser du foncier au bénéfice des logements qui nous font défaut » et en même temps me reprocher d'avoir réussi, grâce à mon rapport de force, à aboutir à ce que ce qui est donné par les Alpes-Maritimes revienne aux Alpes-Maritimes pour aménager les logements qui nous font défaut.

A cet égard d'ailleurs, je veux dire à M. VICTOR que je le remercie de la tonalité de son propos et d'un certain nombre de propositions constructives dont je ne me sens pas très éloigné et que je suis prêt à totalement intégrer dans notre projet 2008, notamment en faveur du logement.

Bien évidemment, vous me faites un peu de peine quand vous votez contre la fondation HULOT. Je pense que c'est bien pour notre département que Nicolas HULOT fasse le choix des Alpes-Maritimes pour installer sa fondation. Ne remettez pas en cause ma vision de développement durable parce que c'est une marque forte.

M. VICTOR, vous dénoncez le revenu social d'activité, proposition de Martin HIRSCH, président de la fondation Abbé Pierre, les amis d'Emmaüs. Redonner de la dignité par le travail avec une rémunération supérieure au RMI à des hommes et des femmes qui sont durablement inscrits dans le RMI me semble plus cohérent. Il est vraiment scandaleux que dans notre pays il y ait des hommes et des femmes qui, en additionnant les allocations, réussissent à gagner plus que des gens qui travaillent. Avec le président de la République, là aussi, je n'ai pas peur de dire qu'il est normal que ceux qui travaillent aient plus de revenus que ceux qui ne travaillent pas, et que ce soit Martin HIRSCH qui fasse des propositions dans ce sens, permettez-moi de vous dire que j'en suis plutôt fier.

D'ailleurs ce n'est pas à vous que cela s'adresse parce que, encore une fois, c'est un débat et vous pourriez très bien venir aussi sur ces positions, mais moi qui siège au gouvernement aux côtés

d'un certain nombre de personnalités de gauche de grande qualité, je peux mesurer, M. CUTURELLO, que nos concitoyens qui peuvent soutenir des politiques de gauche dans notre département soient quelquefois désappointés par ceux qui les représentent ici. Et, cela me fait de la peine pour vos électeurs qui sont obligés régulièrement, scrutin après scrutin, de se détourner de vous parce que c'est vrai que vous présentez de moins en moins d'attrait.

M. VICTOR, il y a des choses qu'il ne faut pas dire et que je ne peux pas laisser passer, je vous le dis avec beaucoup de courtoisie.

Vous dites qu'on finance les routes nationales au détriment des routes départementales. C'est faux. Que s'est-il passé, depuis le transfert des routes nationales, pour les routes départementales ? C'est un débat que j'ai souvent avec Francis TUJAGUE qui m'a souvent dit que l'on avait besoin de rattrapage notamment sur des voiries du moyen pays qui ont été laissées pour compte. J'ai toujours donné tout à fait raison à cette théorie et j'ai voulu qu'on rééquilibre les choses entre littoral et montagne. Concernant l'investissement pour les routes départementales, on est passé de 22 M€ en 2002 à 30 M€ en 2007, soit +8 M€. Vous voyez bien que cela ne s'est pas fait au détriment des routes départementales. Chacun voit, tant sur les dotations communales que sur les voiries départementales, que des chantiers sont engagés partout aujourd'hui et nous permettent de faire des rattrapages. Ne me dites pas que le fait d'avoir enfin libéré la plaine du Var avec la 6202bis s'est fait au détriment de la pénétrante du Paillon, il n'y a pas un seul usager par jour qui peut vous croire, M. VICTOR, sur ce sujet.

En revanche, sincèrement, faites observer à vos partenaires du conseil régional leur manque de solidarité à l'égard du département des Alpes-Maritimes. Dans le contrat de projets que je vais signer avec M. VAUZELLE, il n'y a plus de participation de la région sur les anciennes routes nationales que nous avons récupérées, mais dans le contrat de projets que je vous propose aujourd'hui vous continuez à apporter entre 25 et 30 % aux axes ferroviaires et aux transports express régionaux qui relèvent de la compétence de la Région. Je sais que le conseil régional, et il y a d'éminents représentants de l'exécutif ici, continue à apporter des contributions à certains départements de la Région sur leurs anciennes voiries nationales. Moi, j'assume tout seul ici. Vous ne m'apportez aucune solidarité, vous membres de l'exécutif du conseil régional, à l'aménagement de mes voiries nationales.

Donc soyez prudents lorsque vous abordez ce sujet parce que non seulement je n'ai pas fait baisser mais j'ai augmenté mon intervention en faveur des routes départementales, j'ai en même temps apporté des réponses là où l'Etat n'en apportait pas sur les routes nationales, et tout cela sans le moindre effort ni la moindre solidarité d'une grande collectivité aux destinées desquelles vous présidez. Je suis un homme juste et j'ai l'impression que la Région n'est pas très juste à l'égard du département des Alpes-Maritimes. Je compte sur votre grande influence pour essayer d'infléchir les choses.

Vous avez évoqué le RMI. Sur la même période de trois ans, 2004/2006, les allocataires du RMI ont augmenté de 19,7 % au plan national, ils ont baissé de 3 % au plan départemental. Je pense que c'est un chiffre qui méritait quand même d'être souligné.

Sur le schéma de gérontologie, je réponds précisément parce que j'ai apprécié dans votre intervention, M. VICTOR, que vous rentriez dans ces détails qui relèvent vraiment de la politique départementale et qui nous permettent d'éclairer tout le monde.

S'agissant du schéma de gérontologie, vous parlez des 2 200 lits privés qui ont été décidés. A ce jour, 1 006 lits privés ont été réalisés, 39 lits d'hébergement temporaire et 48 lits d'accueil de jour Alzheimer, et d'ailleurs j'ai annoncé il y a quelque temps que je voulais monter en puissance et que

j'imposais aux établissements privés, avec votre accord d'ailleurs puisque vous l'aviez voté lorsque nous en avons débattu, d'augmenter le nombre de lits Alzheimer parce que, dans un département comme le nôtre, il me paraît essentiel eu égard aux souffrances et aux implications des familles, que nous puissions les soulager. Je veux d'ailleurs développer en 2008, dans le budget primitif, la construction de maisons de jour Alzheimer parce que je crois qu'il faut soutenir les familles - Philippe TABAROT a beaucoup travaillé sur ces sujets - qui font l'effort de garder leurs parents à la maison mais qui ont besoin d'être soulagées dans leur engagement professionnel ou dans leur engagement familial dans la journée. Il faut donc que ce soit aussi une spécificité de notre département.

Si, en matière de lits publics, il n'y en a malheureusement pas plus, c'est parce que nous n'avons pas de la part d'établissements publics de demande supplémentaire, mais je veille, en tarification et en lits accessibles à des tarifs proches du public, à ce que nous imposions aux privés qui font des demandes que nous soyons proches du public. Mais je ne demande pas mieux que vous vous mobilisiez à mes côtés pour que nous obtenions des demandes du public pour respecter le schéma gérontologique qui est le nôtre.

Je veux simplement vous dire que le conseil général des Alpes-Maritimes s'inscrit dans l'ouverture des lits au cinquième rang national et en matière d'APA nous sommes au deuxième rang. Vous pouvez critiquer les politiques que nous conduisons, mais que pouvez-vous dire des quatre-vingt-dix-sept autres départements qui sont derrière nous pour les lits et pour l'APA ? Si vous siégiez dans leurs assemblées, qu'auriez-vous à dire par rapport à nous, qui sommes en cinquième et en deuxième position au plan national ?

Sur le schéma du handicap, et vous savez combien je suis sensible à ce sujet, je veux vous rappeler qu'il vient juste d'être voté, nous l'avons présenté il y a six mois, et six mois après vous me dites « il n'y a rien de fait ».

**M. VICTOR.**- Cela fait trois ans qu'on en parle.

**M. Le Président.**- M. VICTOR, il y a six mois que le schéma est voté.

Quarante lits : j'ai tous les dossiers qui sont en cours d'examen pour aller très vite, et en plus nous avons décidé en assemblée de procéder par appel d'offres lancé en direction du secteur associatif. La date limite de réception des dossiers était fixée au 14 octobre, nous avons reçu onze projets correspondant à l'ouverture de 237 places pour adultes, qui seront financées en 2008 et en 2009. Votre question, qui était bonne, me permet de vous apporter des réponses très précises sur ce dossier.

Enfin, je vous réponds sur le logement en même temps que je complète un peu sur ce sujet la réponse à M. CUTURELLO.

Vous me dites « vous n'en faites pas assez ». D'abord on en fait beaucoup, beaucoup plus que ce qui se faisait avant 2002, dans un domaine qui n'est pas de notre compétence, je le rappelle. Ensuite je rajoute à cela que dès que je parle de l'opération d'intérêt national, vous me dites que c'est bien, vous ne la critiquez pas trop d'ailleurs et je vous en remercie parce que, encore une fois, vous serez tous autour de la table pour le comité de pilotage et je veux vraiment en faire un élément de développement durable qui soit un modèle. Vous avez rappelé vous-même le cahier des charges. Je ne sais pas si c'était un rappel du cahier des charges que j'ai fixé ou si c'était un appel à ce qui s'y passe. Vous m'avez dit : agriculture périurbaine, agriculture bio, mixité sociale, juste répartition des activités, transports routiers, transports ferroviaires, etc. Au fond de moi-même, en vous écoutant, je me disais : c'est bien, il demande la même chose que moi. Et puis après, quand j'ai vu que c'était

mon cahier des charges, je me suis dit : il s'est trompé, il a lu mon cahier des charges et il l'a repris à son compte. Donc, finalement, nous sommes exactement sur la même longueur d'onde. Mais vous ne pouvez pas me reprocher d'une part que nous prévoirions trop de logements dans l'opération d'intérêt national et d'autre part de ne pas livrer assez de logements dans le département des Alpes-Maritimes.

**M. VICTOR.-** Il n'y avait pas que cela dans mon observation. Je parlais de la densité en général, tous secteurs confondus.

**M. Le Président.-** Dites-moi où l'on pourra offrir de la mixité sociale en matière de logement si ce n'est pas dans l'opération d'intérêt national de la plaine du Var.

**M. VICTOR.-** Vous permettez ?

**M. Le Président.-** Bien sûr. Je permets, je veux que ce soit une discussion concrète.

**M. VICTOR.-** Je voulais seulement dire, et je l'ai dit dans mon propos, attention à une possible contradiction et je reprenais vos propos d'il y a trois ou quatre ans en la matière sur les dangers de la densification du département tous secteurs confondus : habitat, personnes, logements, entreprises... C'est en ce sens que ces questions sont posées.

**M. Le Président.-** Je n'ai pas changé.

**M. VICTOR.-** Maîtrisons bien tout cela alors que l'on voit surgir ici ou là des inquiétudes.

**M. Le Président.-** M. VICTOR, je ne change pas. Je ne veux pas de densification. On a fait n'importe quoi. Je reste sur la construction de la ville sur la ville. Quand je vois la paupérisation des centres urbains aujourd'hui, permettez-moi de vous dire que je préfère travailler sur les dents creuses, je préfère financer les particuliers sur la réhabilitation de logements insalubres et de leur remise sur le marché, ou de la location, ou de la vente. De manière maîtrisée on a fait de l'accession sociale à la propriété ou de la location sociale. Je veux redynamiser le petit commerce là où, hélas, il a perdu aujourd'hui la place qui devait être la sienne et je ne veux pas faire de la plaine du Var l'exutoire de tout ce qu'on a perdu en termes d'animation, de vie, de proximité, de convivialité, de chaleur dans les centres urbains.

Le fait d'avoir un outil tel que l'opération d'intérêt national de la plaine du Var pour maîtriser ce qui n'a généré que des désordres au cours des années écoulées permettra de mettre un terme à ces dérives. Et je serai preneur, puisque je veillerai à ce que vous soyez représentés au sein du comité de pilotage, de la contribution de chacun.

Je veux qu'on protège une agriculture périurbaine de très haute qualité qui s'inscrive dans notre vision de développement durable, je veux qu'on mette de la valeur ajoutée, je veux qu'on mette un terme à ces surfaces commerciales et j'ai pris des positions en terme de voirie puisque, grâce aux routes nationales que je maîtrise aujourd'hui, j'ai mis mon opposition ferme au développement de tout ce qui est sur Saint-Isidore, Lingostière, etc., à des demandes nouvelles. Je ne donnerai pas les accès routiers nécessaires et, à partir de là, ça ne sera pas réalisable. On voit aujourd'hui ce que les déplacements occasionnent et, en même temps, la paupérisation de l'activité commerciale dans les centres urbains du département.

Je veux donc que ce soit une opération qui favorise tout cela. En même temps, vous posez la grande question : comment va-t-on maîtriser le foncier avec les surcoûts, avec la spéculation, etc. ? Justement, maintenant que je suis enfin arrivé à un accord sur l'établissement public foncier

régional, je veux qu'on en profite pour maîtriser la situation et ne pas être confronté à la spéculation et aux surcoûts qui continueront à créer les désagréments que vous avez soulevés et que je partage dans leur ensemble.

Je termine, M. VICTOR, pour vous montrer que je suis un homme totalement ouvert quand il y a des propositions concrètes et vous êtes le seul à en avoir fait aujourd'hui.

Sur le logement social, finalement, lorsque vous me dites : je souhaite que le conseil général donne une prime supplémentaire aux communes qui feront plus de logements sociaux, vous ne faites que rappeler ce que je n'ai cessé de réaffirmer ici, et je vous en remercie pour une fois, à savoir que le logement social c'est la politique des villes et pas du conseil général et, malgré cela, j'ai produit des logements sociaux hors compétence, j'ai déjà signé des contrats départementaux avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération, et certains d'entre vous en sont les cosignataires d'ailleurs, je pense à la communauté de communes du Pays des Paillons, M. TUJAGUE, ou celle des Coteaux d'Azur, M. PAPI.

Je suis d'accord avec vous parce que vous reconnaissez enfin que c'est la politique des communes mais que le conseil général peut avoir un rôle important pour les encourager, pour que nous définissions ensemble des critères dans le budget 2008 qui fassent que l'on donne plus aux communes qui feront des efforts supplémentaires dans les politiques de logements sociaux qui seront les leurs parce que c'est de leur responsabilité. Le fait de nous montrer volontaires pour les accompagner démontrera que nous jouons parfaitement notre rôle solidaire de partenaire.

Vous voyez, M. VICTOR, que je sais toujours, lorsque des propositions me paraissent aller dans le bon sens, les retenir. Vous avez ouvert un débat sur un certain nombre de sujets qui m'ont permis d'apporter des précisions sur le logement, sur le handicap, sur le RSA, sur le RMI. Je pense qu'il était bon d'éclairer à la fois l'assemblée et ceux qui se font porteurs des messages et des échanges qui ont été les nôtres ce matin. Je récupère cette proposition qui est la vôtre et dont nous débattons pour voir quelle latitude nous donner sur la politique de logement social pour l'année 2008. Voilà un débat qui était particulièrement constructif, on ne peut pas en dire autant de votre collègue socialiste qui, une fois de plus, a montré la médiocrité de son niveau d'intervention.

J'ouvre maintenant le débat sur les délibérations.

Me BALARELLO, vous souhaitiez ajouter quelque chose ?

**Me BALARELLO.-** Je voudrais simplement dire à M. CUTURELLO, en ce qui concerne le logement social, il faut savoir qu'il y a une enveloppe départementale fixée par l'Etat. Cette enveloppe augmente depuis quatre ans et je dois dire que grâce à l'aide du conseil général, puisque nous subventionnons largement les surcoûts fonciers, elle est consommée en totalité.

Deuxième chose, en ce qui concerne le prêt à taux zéro : les subventions que nous donnons qui peuvent permettre d'accéder à la propriété pour des primo-accédants, même si le prix du logement chez nous dépasse les 200 000 €, n'ont rien à voir puisque le PTZ n'est attribué qu'à des gens qui ne dépassent pas un plafond de ressources et vous ne pouvez pas empêcher des grands-parents ou des parents d'aider et de mettre dans l'escarcelle peut-être 50 000 ou 100 000 €.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je passe la parole pour le rapport n° 1, notre projet de DM2, à notre rapporteur général du budget M. REVEL.

## 1. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2007

**M. REVEL.-** Merci, M. le Président. A vous écouter, M. le Président, j'ai l'impression que nous sommes vraiment le Tarzan des départements français. Tarzan faisait tout, tout seul. C'est vrai qu'on est les Tarzan français. C'est un compliment.

Vous avez parlé largement, vous-même et l'opposition, de ce projet de décision modificative. On peut le résumer en une petite phrase d'ailleurs excellemment faite par notre service financier : il présente un volume de dépenses nouvelles de 13,1 M€ représentant 0,96 % du budget annuel.

En dépenses d'investissement, on peut retenir une somme réelle de 14,6 M€ avec moins 1 M€ au titre du remboursement du capital de la dette. En fonctionnement, la DM2 enregistre une baisse globale de 0,6 M€ : -1,6 M€ pour les dépenses réelles, en partie compensées par un complément de +1 M€ au titre des intérêts de la dette.

En recettes, l'équilibre est assuré par l'inscription de 0,6 M€ correspondant à la notification de la DDEC pour 2007, 1,8 M€ au titre des rôles supplémentaires de la fiscalité locale et, cerise sur le gâteau, 9,5 M€ de plus-value des droits de mutation.

Les dépenses sont réparties en fonction des cinq missions qui nous sont imparties :

- *la mission éducation, sport et culture* : il n'y a pas d'amendement, il s'agit simplement de glissements de crédits à l'intérieur, de 3 M€ au profit des collèges, le montant annuel de nos crédits pour cette mission s'élevant à 289 M€ et non à 199 M€ comme indiqué dans le rapport. Cela fait l'objet de la note au rapporteur ;

- *la mission action sociale* est intégralement financée aussi par transfert entre les différents chapitres : 3 M€ sont prévus pour l'APA et 2 M€ pour les maisons d'enfants à caractère social ; l'appel à projets santé est abondé de 1,3 M€ ;

- *la mission aménagement et développement du territoire* est abondée de 7 M€ pour le logement dont on vient de parler et de 4 M€ au titre d'une première tranche de subventions pour le SDIS ;

- *la mission développement des infrastructures routières* est abondée de 8 M€ compte tenu du taux de consommation des crédits ;

- *la mission fonctionnement de l'administration départementale* nécessite 2 M€ au titre des ressources humaines et 0,8 M€ pour l'entretien des bâtiments.

Il vous est également proposé, mes chers collègues, de transférer 80 000 € du chapitre 933 et 260 000 € du chapitre 936 vers le chapitre 930.

Bien entendu ces transferts n'ont pas d'incidence sur l'équilibre de la DM ni sur le volume des sections.

En tenant compte des crédits revolving de 30 M€ (qui nous permettent d'économiser près de 0,5 M€ d'annuité de la dette) et des amortissements, la DM2 s'élève à 59,9 M€. Je vous propose donc de l'adopter et je vous rends la parole, M. le Président, pour la mettre aux voix.

**M. Le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

M. PAPI, tout a été dit par votre orateur.

**M. PAPI.-** Trois mots supplémentaires si vous le permettez, M. le Président, sur quelque chose qui aura un aspect technique mais avec des conséquences politiques assez importantes.

Une remarque sur le document budgétaire de la DM2 2007. Il concerne les recettes et plus précisément celles dont on a parlé longtemps, des droits de mutation. Les crédits supplémentaires inscrits à cette DM2 portent le cumul annuel de ces droits en recettes à 1,5 % de plus que ce qui avait été inscrit au budget cumulé 2006. Si l'on observe ce qui s'est passé de 2003 à 2006, c'est-à-dire presque 57 % d'augmentation des recettes en provenance des droits de mutation, cela fait une moyenne annuelle de 19 % d'augmentation. On est donc bien au-dessous de la réalité. Vous avez parlé de transparence, de sincérité dans les budgets, je pense que cela ne vaut pas pour une DM puisque, inscrire des budgets supplémentaires maintenant ce serait leur donner très peu de chance d'être exécutés avant la fin de l'exercice. Ceci dit, pour le BP 2008, il serait normal qu'on inscrive d'entrée davantage que les sommes qui sont inscrites depuis trois ans au titre des droits de mutation. Cela donnerait quand même des possibilités nouvelles à la fois pour le logement social dont on a parlé aussi longuement, mais aussi pour la politique de prévention, pour le handicap, etc. Merci, M. le Président.

**M. Le Président.-** Très bien. On regardera cela. M. CUTURELLO ?

**M. CUTURELLO.-** Juste une phrase, M. le Président, puisque les choses ont déjà été dites, simplement pour saluer la présentation du rapporteur qui a élevé le niveau de nos débats...

**M. Le Président.-** Ils en avaient bien besoin par rapport à vous, c'est vrai !

**M. CUTURELLO.-** ... qui sont décidément bien médiocres, et pour vous confirmer que nous votons contre.

**M. Le Président.-** C'est une grande surprise !

Je mets donc aux voix la DM2 2007.

*La décision modificative n° 2 de 2007, mise aux voix, est adoptée à la majorité (vote contre des élus du groupe socialiste et des élus du groupe communiste).*

**M. Le Président.-** Mme GIUDICELLI, vous avez la parole pour le rapport n° 2.

## **2. RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

**Mme GIUDICELLI.-** M. le Président, nous avons proposé à la commission des finances une dernière révision qui a été adoptée à l'unanimité, simplement par une note au rapporteur. Il vous est proposé :

- de rajouter 57 000 € pour le programme « bâtiments, sièges et autres » dans le fonctionnement de l'administration départementale ;
- pour sports et jeunesse, de prendre note qu'il est proposé d'abonder le programme « entretien et travaux dans les écoles des neiges et de la mer » de 123 920 € et non pas de le réduire de 10 000 € ;
- pour la culture, d'abonder le programme « patrimoine » de 40 000 € ;
- de voter 150 000 € supplémentaires pour le port de Nice.

Enfin, il y avait eu une erreur d'impression, donc on rectifie, nous l'avions vu avec M. CUTURELLO, pour le contrat de plan, page 14/16 du rapport : c'est bien 12 M€ et non 18 M€ et, de ce fait, le montant des crédits de paiement en 2008 et au-delà est de 305 000 € et non de moins 5 005 000 €.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je mets aux voix.

*Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **3. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS - DM2 2007**

**M. VESTRI.**- M. le Président, mes chers collègues, le projet de DM2 du budget annexe des ports concédés comporte 328 000 € de dépenses d'investissement et 122 586,71 € de dépenses de fonctionnement. Le volume global des dépenses réelles de la DM2 est donc de 205 413,29 €. De ce fait, il est nécessaire de transférer 450 000 € inscrits à la DM1 2007 sur les différentes lignes budgétaires concernées.

Le présent projet est équilibré, je vous demande de bien vouloir l'adopter.

*Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **5. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - DM2 2007**

**M. MARY.**- M. le Président, cette DM2 présente d'une part des dotations aux amortissements pour un montant de 452 € en dépenses et en recettes et, d'autre part, un transfert de crédit d'un montant de 12,52 € afin d'ajuster l'indemnité au comptable régisseur depuis la ligne budgétaire « primes et gratifications ».

*Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **6. RÉPARTITION 2007 DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT À TITRE ONÉREUX**

**Mme GIUDICELLI.**- En ce qui concerne la répartition du fonds départemental de péréquation, jusqu'à présent il y avait deux critères d'attribution. La loi de finances 2006 a modifié tout cela et rajouté un critère, ce qui a inquiété certaines communes de moins de 5 000 habitants puisque, ce critère étant l'investissement des équipements, certaines communes risquaient de percevoir une dotation inférieure à celle de 2006. Vous avez donc souhaité, M. le Président, que pour cette année au moins toutes les communes aient au moins la même dotation que l'année dernière. La péréquation se fait avec les communes qui, par ce critère nouveau, percevaient plus que l'année dernière. Cela a rassuré toutes les communes.

### **7. DÉMATÉRIALISATION DES DONNÉES DE LA PAIE MENSUELLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'une convention que vous allez signer avec la chambre régionale des comptes et le payeur départemental. On commence par les bulletins de salaire, cela va nous faire économiser 10 000 Etats « papier », ce qui n'est pas négligeable, puis nous continuerons avec les titres, les mandats et les pièces justificatives des marchés publics.

**8. ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF À MOUGINS**

**Mme GIUDICELLI.**- Nous avons et vous avez négocié avec la commune de Mougins pour qu'elle participe elle aussi à hauteur de 50 % puisque cette association malheureusement est obligée d'acheter le terrain 660 000 €, et nous garantissons l'emprunt aussi à 50 %.

**9. DÉLAI MAXIMUM DE PAIEMENT DANS LES MARCHÉS PUBLICS - PROPOSITION DE REMISE DE LA PART DU COMPTABLE POUR 2005 ET 2006**

**Mme GIUDICELLI.**- C'est la règle, il y a des intérêts moratoires quand les délais sont trop longs. Nous avons déjà effacé des intérêts moratoires en 2003/2004, le trésorier payeur général nous a demandé de bien vouloir faire la même chose pour 2005, ce que nous acceptons et ce que vous avez accepté.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. PAPI, vous avez la parole.

**M. PAPI.**- Merci, M. le Président. Simplement deux remarques sur le 6 et sur le 8.

Sur le 6, à propos de la répartition 2007 du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation, certes c'est bien que le département se mette en tampon, mais la mesure prise est mauvaise. Je souhaiterais que, en tant qu'assemblée, nous émettions un vœu pour que soient révisés les critères qui sont désormais applicables en matière de nouvelle répartition de ces droits de mutation, faute de quoi les plus petites communes, Mme le rapporteur l'a justement dit, qui font peu d'investissement et pour cause, seront doublement pénalisées et l'on pousse petit à petit ces petites communes à se ranger dans le giron de plus grosses. On est là dans le phénomène de la disparition de ces collectivités qui sont le garant de la démocratie locale.

Sur ce dossier, soit nous nous abstenons si cela reste en l'état, soit si nous décidons de réagir par rapport à la mesure que nous estimons injuste, à ce moment-là nous voterons bien sûr cette mesure qui pour l'année 2007 est appréciable pour les petites collectivités.

Ma deuxième intervention porte sur la garantie d'emprunt concernant la construction de l'institut médico-éducatif à Mougins. M. VICTOR l'a rapidement dit dans son intervention, je trouve assez déplorable, je le dis comme je le pense, que la collectivité propriétaire du terrain fasse payer celui-ci à l'association qui construit. Si c'était une opération qui se passait sur un terrain privé, on pourrait dire que cela fait partie du lot et notre intervention en tant que collectivité publique permettrait d'amortir, mais là, s'agissant de cette destination du terrain pour ce type d'établissement, je trouve que c'est quand même osé de la part de la collectivité et, sur ce point, nous nous abstiendrons.

**Mme GIUDICELLI.**- M. PAPI, sur le premier rapport, en terme de légalité nous sommes bien obligés de prendre en compte ce que la loi de finances 2006 a décidé. Il est certain que nous en reparlerons avec M. le président qui nous dira, lui qui est quand même obligé d'appliquer ce critère, s'il continue à vouloir abonder et faire en sorte que les petites communes n'y perdent rien, mais nous sommes obligés aujourd'hui de tenir compte de ce troisième critère.

Quant à l'institut médico-éducatif de Mougins, là aussi je crois qu'un jour le président l'avait évoqué, il faudra peut-être que nous demandions aux maires des communes qui ont des projets sociaux de pouvoir mettre à disposition des terrains et qu'on arrive à ne faire ces établissements que si le maire veut bien trouver le terrain. M. le président en reparlera.

**M. Le Président.**- Merci. M. ALLEMAND ?

**M. ALLEMAND.**- Quelques secondes pour vous dire que les propos qu'a tenus à l'instant Mario PAPI sont également les nôtres sur le dossier n° 8. Il est vraiment dommage que l'on ait été obligé de passer par la cession d'un terrain à titre onéreux, mais l'établissement est extrêmement important et donc nous votons le dossier.

**M. Le Président.**- C'est un dossier qui ne relève pas de la compétence du département. Je me suis engagé auprès des familles d'abord à me battre avec le ministre des Affaires sociales de l'époque, M. Philippe BAS, pour qu'on ait l'agrément et que le personnel soit pris en charge par l'Etat, parce que nous n'avions même pas le droit de le faire, et que l'on prenne l'investissement totalement à notre charge. Je crois qu'il n'y a aucun autre département en France qui dans un domaine du handicap totalement hors compétence, ait pris une telle initiative et sur des investissements aussi coûteux.

Je vous remercie de souligner que vous voteriez ce dossier, je pense que c'est à l'honneur du conseil général que de s'être lancé dans cette opération.

Je mets aux voix les dossiers 6, 7, 8 et 9.

*Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté (abstention des élus du groupe communiste).*

*Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention des élus du groupe communiste).*

**M. Le Président.**- Vous vous abstenez sur le 8 ?

**M. PAPI.**- Pour les raisons que j'ai évoquées.

**M. Le Président.**- Cela me fait de la peine pour vous, c'est tout, pas pour nous.

**M. PAPI.**- M. le Président, trois minutes...

**M. Le Président.**- Non, M. PAPI, franchement, ne prenez pas votre air larmoyant sur les handicapés. Du coup, vous êtes vraiment très mal placé pour évoquer ce sujet.

**M. PAPI.**- Ce n'est pas vrai.

**M. Le Président.**- Cela me vexe beaucoup que tout le monde du handicap sache qu'un seul membre de mon assemblée, sur ce sujet où l'on a pris des décisions aussi courageuses, se désolidarise de l'initiative du conseil général. Ce n'est vraiment pas à l'honneur du groupe communiste, je vous le dis, mais vous en assumerez votre propre responsabilité.

**M. VICTOR.**- Ce n'est pas le conseil général qui est visé, c'est la commune.

**M. Le Président.**- C'est terminé. Donc abstention du groupe communiste sur le rapport 6 et sur le rapport 8, c'est votre choix et ce n'est vraiment pas un choix de générosité.

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je reviens à M. GUEGUEN, et je m'excuse auprès de lui, pour le rapport n° 4.

#### **4. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DM2 2007**

**M. GUEGUEN.**- M. le Président, il s'agit de proposer un transfert de crédits sur certains articles de la section de fonctionnement du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Il s'agit des chapitres 011 et 012 concernant les charges à caractère général et les charges de personnel. Ainsi l'équilibre à l'intérieur du chapitre est retrouvé pour permettre cette décision modificative n° 2 du budget du laboratoire vétérinaire.

**M. Le Président.**- Merci. Je mets aux voix.

*Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je passe la parole au Dr ROUX pour les rapports concernant l'éducation.

#### **10. RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2008**

**Dr ROUX.**- M. le Président, mes chers collègues, le rapport 10 concerne la répartition de la participation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2008. Le département, vous le savez, doit notifier aux collèges le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'année civile 2008 avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente. Pour ce faire, nous devons procéder à la détermination du montant global des crédits de fonctionnement et aussi à sa répartition entre les soixante et onze collèges publics. Ces crédits bien sûr seront confirmés par leur inscription au BP 2008.

La détermination du montant global doit prendre en compte l'actualisation des coûts de fonctionnement au regard des données économiques, le coût de l'énergie en particulier, ainsi que des données propres à chaque établissement. Il doit prendre en compte l'accroissement du parc immobilier qui peut engendrer des dépenses nouvelles dues à des extensions ou à des nouveaux gymnases.

Le montant global des participations de fonctionnement s'élève à 10 075 155 €, soit une augmentation de 1,41 %.

En ce qui concerne la répartition entre les collèges, nos services utilisent une grille de répartition selon des critères objectifs que vous connaissez : superficie, volume chauffé, effectif, etc. Un tableau est joint au rapport.

Je vous signale, M. le Président, un avis favorable à l'unanimité de la commission éducation, sport et culture et de la commission des finances.

#### **11. FIXATION POUR 2008 DU MONTANT DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'HÉBERGEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT**

**Dr ROUX.**- Il appartient à la collectivité départementale de fixer les tarifs de la restauration et de l'hébergement dans les collèges publics aux termes du décret du 29 juin 2006. Une étude par nos services, relative à la mise en place d'une harmonisation tarifaire départementale, est en cours. Dans cette attente, je vous propose de laisser aux conseils d'administration des collèges la libre fixation des tarifs pour 2008, bien sûr dans la limite de l'augmentation de l'indice des prix. Les

tableaux annexés à ce rapport reprennent l'ensemble des tarifs votés par les conseils d'administration des collèges pour 2008. Ils se situent dans la limite de 1,3 %.

La commission éducation, sport et culture et la commission des finances ont adopté ce rapport à l'unanimité.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. M. CUTURELLO, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO.-** M. le Président, à propos du rapport n° 11 concernant les tarifs des cantines scolaires dont vient de parler notre collègue, j'entends bien que pour le moment nous laissons toute latitude aux conseils d'administration des collèges de fixer leurs tarifs dans la limite des augmentations autorisées, cependant je me suis livré à un comparatif à partir des tableaux que vous avez fournis dans la délibération et j'ai pu constater un écart entre le tarif le moins cher et le plus cher de 1,44 € par repas. C'est quand même assez conséquent puisqu'un collège propose un tarif de 2,21 € et un autre un tarif de 3,65 €. Il serait donc vraiment souhaitable de pouvoir aboutir à une situation d'harmonisation qui permette que tous nos collégiens soient du point de vue des tarifs logés à la même enseigne.

**Dr ROUX.-** M. le Président, c'est vrai qu'il existe une disparité, une fourchette un peu large. Le collège le moins cher, je le connais bien, est un collège d'Antibes, le collège Bertone ; le plus cher est le Parc Impérial à Nice et l'école Freinet. On est en train de faire cette harmonisation avec nos services, c'est-à-dire qu'il y a le prix demandé aux familles mais il y a aussi dans ces prix à revoir tous ceux qui également profitent de la cantine scolaire, que ce soit les agents, les surveillants, les enseignants, les personnes extérieures. C'est un gros travail de nos services qui a déjà commencé et je proposerai courant 2008, M. le Président, qu'il y ait une commission éducation un peu spéciale pour débattre ensemble de cette harmonisation.

**M. VICTOR.-** D'accord.

**M. PAPI.-** M. le Président, sur le rapport n° 10, une intervention que j'ai faite en commission et que je reprends ici : 1,41 % d'augmentation d'une année sur l'autre pour les dotations collèges oui, mais quand on examine en détail le tableau, on voit que pour une trentaine de collèges, donc presque la moitié, il y a 0 % d'augmentation. Or, nous sommes dans un contexte de forte hausse notamment des combustibles et aussi d'autres produits et il sera nécessaire sans doute de suivre attentivement ces phénomènes pour ajuster si besoin est la dotation pour les collèges au cours de l'année 2008.

**M. Le Président.-** Merci.

**Dr ROUX.-** Nous suivrons attentivement l'évolution, comme le demande notre collègue Mario PAPI, mais je tiens quand même à préciser, je le lui avais dit en commission, qu'à quelques exceptions près la majorité de nos établissements ont des fonds de réserve en matière de fonctionnement, j'allais dire confortables.

**M. Le Président.-** Merci. Je mets aux voix ces deux rapports.

*Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Dr FRERE, le 12 pour la culture.

## **12. NICE CÔTE D'AZUR - CANDIDATURE AU TITRE DE « CAPITALE CULTURELLE EUROPÉENNE 2013 »**

**Dr FRERE.**- M. le Président, mes chers collègues, Nice capitale européenne de la culture en 2013, vaste pari, noble ambition, le rêve deviendra-t-il réalité ? La route sera longue, difficile et le premier obstacle est de réussir les qualifications. C'est un peu comme la coupe de l'America : pour y participer, il faut réussir la coupe Louis VUITTON.

Le pari est engagé par la ville qui présente le dossier et non pas le conseil général. Mais, lorsqu'on sait ce que représente la chance qu'a eue la ville de Lille, devenue capitale de l'Europe, et ce que cela a apporté à la ville de Lille et au nord de la France, il faut y participer, il faut aider ce pari, il faut l'accompagner. C'est un montant de 150 000 € pour le conseil général et, je le dis, c'est important d'y participer.

Certains de nos collègues, avec juste raison, ont émis des souhaits.

Le premier est de connaître le statut de l'association. Mes chers collègues, vous aurez satisfaction, vous verrez les statuts.

La deuxième demande, fort justifiée également, est de savoir quels sont les motifs, comment bâtir ce dossier, sur quels critères. Là aussi vous aurez satisfaction, vous pourrez voir le dossier.

Il est bien évident qu'il y a aussi certaines bottes secrètes pour réussir à éliminer Marseille, Strasbourg, Lyon, Saint-Etienne, qui ne pourront pas vous être données. Mais maintenant que vous savez que vous avez la possibilité d'avoir ce que vous avez demandé, je vous demande de rejoindre les souhaits de la majorité d'accompagner ce dossier, car il ne faudrait pas que nous ne soyons pas là comme supporteurs de ce dossier, ce ne serait pas bien. Vous étiez d'accord sur le principe, maintenant que vous avez les réponses à ces questions et que vous pourrez avoir les éléments que vous souhaitiez, je vous demande d'accompagner le pari de la ville de Nice pour imaginer toutes les retombées économiques que serait pour la ville de Nice capitale de la Côte d'Azur, ce vaste pari.

**M. Le Président.**- Y a-t-il des interventions ? **M. MOTTARD.**

**M. MOTTARD.**- Effectivement, comme l'a rappelé le **Dr FRERE**, c'est un dossier extrêmement important mais je nuancerai un peu par rapport à son propos. Ce n'est plus seulement le dossier de la ville de Nice, d'abord parce qu'il y a un glissement sur une association, dont je suis d'ailleurs membre du bureau avec un autre élu de la ville de Nice, et c'est l'association qui a pris en charge d'ailleurs le rapport que vous signez, avec **Jean NOUVEL**, le président de l'association. Ensuite on ne parle plus de candidature de Nice mais de Nice Côte d'Azur, c'est-à-dire que cela embrasse la totalité des collectivités, en tout cas de la lisière littorale du département.

Notre institution est donc particulièrement bien placée pour participer à cette aventure et enrichir la discussion et les projets.

En ce qui me concerne, je voterai avec enthousiasme ce dossier dont d'ailleurs je regrettais un peu le retard à l'allumage du conseil général.

Sur un autre sujet, puisque j'ai la chance que le **Dr FRERE** soit présent en séance publique, je crois avoir posé la question il y a une ou deux séances, je voudrais vous demander où nous en sommes dans l'application du schéma départemental de développement des enseignements artistiques qui est une disposition légale, c'est une loi de 2004, je crois, qui

**avait prévu deux ans pour la mise en application, on est donc un peu en retard, c'est d'ailleurs le cas d'un certain nombre de départements. Je voudrais savoir où nous en sommes parce que, même si cela n'a pas de lien direct avec le dossier, il s'agit de développer l'offre et la demande de culture, c'est donc extrêmement important.**

**Dr FRERE.-** M. MOTTARD, je suis très heureux de voir que vous allez nous suivre avec une envie importante. Je rappellerai également que l'on avait posé la question de M. FAIVRE D'ARCIER qui va soutenir ce dossier, il est bon de savoir qu'il va présenter uniquement le dossier de la ville de Nice, il ne présentera pas, comme certains le pensaient, le dossier de la ville de Lyon.

Sur le schéma départemental, le conseil général sera bien à l'heure du schéma, car nous avons fait ce qu'il faut et le dossier est bouclé. Il nous appartiendra d'abord de l'évoquer et peut-être de le voter au BP, ou de le voter en DM1, vous aurez ce choix, M. le Président. Mais rassurez-vous, M. MOTTARD, je pourrai d'ailleurs vous le présenter, vous verrez que c'est un dossier ambitieux pour ce département et que ce dernier, vous le constaterez, est très bien impliqué dans la culture non seulement de la Côte d'Azur mais aussi de la France.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je voudrais dire à M. MOTTARD que j'apprécie son intervention mais que si nous avons du retard à l'allumage, comme il l'indiquait, c'est parce que nous avons demandé des justificatifs à la ville de Nice et qui ne nous sont parvenus que très récemment. Par précaution j'attendais ces justificatifs, mais je n'ai jamais eu la moindre réserve. Il est bon que vous puissiez siéger dans cette association qui vous permettra de défendre le dossier. Je partage le même sentiment que vous, selon lequel il faut que ce soit une candidature qui dépasse largement le cadre de la ville de Nice. Toutes les communes du département doivent se sentir concernées, y compris celles du moyen et du haut pays. Nous avons un patrimoine tel, que Fernand BLANCHI, qui est un grand organisateur d'événements culturels au cœur même du parc national du Mercantour, a sans doute aussi dans ce dossier des contributions à apporter pour que nous nous donnions toutes les chances de succès. Donc, bien évidemment, je serais heureux que nous travaillions ensemble, en tout cas sur ce dossier, M. MOTTARD.

Je passe la parole à M. PAPI.

**M. PAPI.-** M. le Président, lors de l'examen de ce dossier en commission, j'avais dit d'entrée que nous voterions favorablement mais cela avait fait l'objet effectivement d'un certain nombre d'interrogations. Je remercie les services de nous avoir transmis les statuts de l'association s'occupant du dossier en question. Je constate que le département devrait avoir désigné trois représentants, je ne sais pas ces désignations sont intervenues ; je constate également que, pour l'instant, s'agissant des membres du bureau, nominalement on en a un ou deux maximum.

**M. Le Président.-** Sur ce point, la désignation des trois membres est prévue à la prochaine commission permanente.

**M. PAPI.-** Bien. Ceci dit, ce qui est important aussi c'est d'avoir connaissance du dossier de présélection. L'une des remarques que j'ai faites, et je la maintiens, c'est qu'effectivement il serait dommageable que le dossier ne soit porté que par la seule ville de Nice. J'avais été un peu étonné quand même, en tant que représentant de la communauté de communes des Coteaux d'Azur, que par exemple aucun message, aucune attente de la part de la ville de Nice n'ait été émise vis-à-vis d'un pôle culturel qui a quand même son importance dans le moyen pays, et il n'est pas le seul, pratiquement toutes nos vallées sont irriguées de manifestations culturelles importantes. Je redis ce que j'ai déjà dit en commission, nous avons une forte concurrence, y compris une concurrence interne, nous sommes les seuls dans une même région à être deux concurrents à la candidature et je pense que notre chance ne peut résider que dans notre capacité à montrer que nous avons les savoir-

faire pour faire de la culture l'affaire du plus grand nombre. Tel que j'ai entendu les échos par la radio, les journaux, il me semble qu'on va sur une voie un peu élitiste qui risque de nous amener à l'impasse. C'est ce que j'ai dit en commission et je le redis ici.

**M. Le Président.-** Je crois que tous ceux qui se sont exprimés sont d'accord pour considérer que ça doit être l'affaire de tous. Ce qui compte c'est de l'emporter. Cela ne peut pas être un débat idéologique. Si l'on a une seule chance de voir la Côte d'Azur être retenue comme capitale européenne, ce n'est pas sur des dogmes que l'on y arrivera, il faut avoir le meilleur dossier pour s'imposer face à d'autres. Nous faisons pour cela appel aux meilleurs experts, sachant que je ne considère pas être un expert dans ce domaine et je pense qu'être un acteur politique c'est savoir faire appel aux meilleures compétences et pas forcément porter des jugements de fond soi-même.

Je mets aux voix le rapport n° 12 qui est important.

*Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. VEROLA, pouvez-vous nous rapporter le 13 sur le patrimoine culturel ?

### **13. PATRIMOINE CULTUREL DES ALPES-MARITIMES - PROGRAMMATION 2007 - DEUXIÈME PHASE**

**M. VEROLA.-** Le dossier n° 13 complète les opérations de restauration du patrimoine culturel. C'est un engagement qui est prévu pour 69 000 € et qui concerne différents sites religieux de notre département.

Il a fait l'objet d'un vote à l'unanimité en commission culturelle.

*Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **14. POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SKI ALPIN DE COMPÉTITION**

**M. VEROLA.-** Nous ne savons pas encore si nous serons capitale européenne de la culture, mais nous aurons les championnats de France de ski dans notre département.

Ce rapport propose de participer à l'organisation de ces championnats de France et, dans la lignée, de participer aussi, pour les sportifs de haut niveau, à leur contribution.

*Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je vous précise que depuis soixante-dix ans, depuis 1938, c'est la première fois que nous recevons les championnats de France de ski dans les Alpes-Maritimes. L'année dernière c'était à Val d'Isère. Nous allons essayer d'être meilleurs.

Le dossier 15, Pr ASSO. Je veux dire à Bernard ASSO combien je suis heureux de le voir en bonne santé parmi nous, après les épreuves difficiles qu'il a traversées. Nombreux dans cet hémicycle étaient ceux qui m'avaient demandé de vous témoigner leur amitié et leur solidarité.

### **15. PROGRAMME PLAN JEUNES AVENIR 06 - PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS DE LA MESURE « 06 RECHERCHE »**

**Pr ASSO.-** Merci, M. le Président. Merci, mes chers collègues. Merci de votre témoignage d'amitié.

Le rapport s'inscrit évidemment dans le plan «jeunes avenir» dont vous parliez en introduction, avec le succès qu'il a remporté. Il s'agit de simples ajustements pour permettre aux doctorants d'être pris en compte d'une manière plus pertinente. Je me félicite particulièrement du fait que l'on puisse envisager désormais de verser 80 % du montant de la bourse au début du déplacement et 20 % ensuite, ce qui facilitera la tâche de ces jeunes doctorants.

Unanimité lors de la commission.

*Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** M. Louis NEGRE s'est absenté. M. LEROY aussi. Me BALARELLO, si vous pouviez nous rapporter le 20, s'il vous plaît.

## **20. LOGEMENT - MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Me BALARELLO.-** Ce dossier nous rappelle le problème du logement qui est récurrent dans le département, mais tout de même, nous avons une statistique pour les neuf mois : les organismes constructeurs ont bénéficié de subventions pour la construction de 840 logements neufs et pour la réhabilitation de 3 464 logements de la part du conseil général, ce qui est tout de même quelque chose d'important.

Pour les particuliers, le conseil général a versé des subventions pour l'habitat rural concernant 567 logements ; pour la lutte contre la vacance pour 203 logements ; pour l'accession à la propriété dans l'ancien, c'est-à-dire le PTZ, concernant 2 203 logements.

Le rapport nous propose quelques modifications de la réglementation notamment sur le prêt à taux zéro, c'est-à-dire que pourront en bénéficier non seulement ceux qui sont obligés de vendre pour certaines raisons, familiales notamment, mais également qui sont obligés de louer leur bien. Il y a ensuite des demandes de subventions exceptionnelles pour l'accession à la propriété des gens qui n'avaient pas fourni les documents en temps voulu. Ceci représente peu de cas dans l'accession à la propriété et pour l'habitat rural.

C'est au bénéfice de ces explications que je vous demande d'approuver ce rapport qui a été approuvé à l'unanimité en commission.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Pour poursuivre sur le logement, M. BLANCHI, le 21.

## **21. HABITAT 06 - DEMANDE DE QUITUS**

**M. BLANCHI.-** M. le Président, il s'agit tout simplement d'une demande de quitus pour la société d'économie mixte locale Habitat 06, examiner ses comptes annuels et rappeler son développement et les éléments financiers qui sont joints à ce quitus.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité mais ne participaient pas au vote Me BALARELLO, M. CUTURELLO et M. CALZA, membres du conseil d'administration de cette société d'économie mixte.

**M. Le Président.-** Et M. ROSSI.

**M. BLANCHI.-** Et M. ROSSI mais je crois qu'il n'était pas présent.

**M. Le Président.-** Je signale en tout cas qu'il ne participe pas au vote.

M. CUTURELLO, vous demandez la parole ?

**M. CUTURELLO.-** Sur le 20, M. le Président, à propos de la modification de la réglementation pour ce qui est des prêts à taux zéro et l'accession à la propriété dans l'ancien, vous ajoutez la possibilité, sous conditions, les mêmes que pour la revente, de pouvoir effectuer des locations ; c'est heureux car, en l'absence de réglementation dans ce domaine, je pense qu'il y avait peut-être des situations qui n'étaient pas tout à fait convenables. Je ne veux pas reprendre ce que j'ai dit ce matin mais je crois que la mesure s'imposait dans ce secteur où les effets pervers sont parfois extrêmement nombreux et l'imagination des interventions foisonnante.

**Sur le 21, cela a été dit, je ne participerai pas au vote.**

**M. PAPI.-** Simplement, comme je ne vois pas de note au rapporteur, dans la commission j'avais souligné qu'il serait bon de mettre un montant de loyer pratiqué en cas de passage à la location, pour des raisons qui figurent dans l'acte d'engagement. Je ne vois pas de montant de loyer indiqué dans l'annexe 1. Pour éviter les abus et pour rester dans le cadre du logement social, j'avais suggéré qu'on puisse s'aligner sur les loyers pratiqués dans le cadre de l'aide à la réhabilitation dans l'ancien.

**M. Le Président.-** C'est en cours d'examen pour la prochaine commission permanente.

**Me BALARELLO.-** Avec les barèmes de l'ANAH pour les logements conventionnés.

**M. Le Président.-** Sous réserve des non participants au vote qui ont été signalés, je mets aux voix les 20 et 21.

*Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** M. VELAY pourrait-il nous rapporter le 22 sur la réalisation de travaux urgents d'abaissement des seuils du Var ?

## **22. RÉALISATION DE TRAVAUX URGENTS D'ABAISSEMENT DES SEUILS N° 9 ET 10 DU VAR EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE**

**M. VELAY.-** Ce rapport nous propose de prendre la maîtrise d'ouvrage pour les travaux qui deviennent urgents, c'est-à-dire l'abaissement des seuils 9 et 10 du fleuve Var dans sa basse vallée. Je rappelle que ces travaux sont préconisés par le SAGE (schéma d'assainissement et de gestion des eaux). Ces travaux sont évalués à 3,5 M€ avec le bénéfice de subventions de 40 à 60 %.

Il nous est donc proposé de donner un avis favorable à ce dossier qui a fait l'objet d'un avis favorable des diverses commissions.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. M. LUCA, vous avez la parole pour le dossier 23.

**23. PROGRAMME D'OBSERVATION ET D'ÉTUDE DE L'ALGUE OSTREOPSIS SPP SUR LE LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE NORD OCCIDENTALE**

**M. LUCA.-** M. le Président, on constate depuis une dizaine d'années le développement de ce type d'algue, indépendamment de celle bien connue de la *Caulerpa taxifolia*, mais celle-ci est autrement plus préoccupante dans la mesure où elle développe un certain nombre de toxines non seulement sous-marines mais avec un risque sanitaire très important pour les populations du littoral. Or, comme nous n'en savons pas trop, nous souhaitons faire une anticipation des difficultés qui pourraient nous frapper, avec l'observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer, en deux volets qui se complètent :

- mise en évidence des zones contaminées et des zones à risque : ce volet est financé intégralement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;

- étude des conditions permettant le développement et la prolifération de ces algues et leur impact potentiel : 621 100 € TTC, en partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'université de Nice et le centre hospitalier universitaire.

C'est un budget de 180 000 € TTC que nous devons adopter ce matin, en complément des subventions déjà apportées par l'agence de l'eau, comme je l'ai dit tout à l'heure, et le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Ce rapport a été bien sûr adopté à l'unanimité et fera l'objet de toutes les communications nécessaires en la matière.

**M. Le Président.-** Je vous remercie.

Je demande maintenant à M. LORENZI de nous rapporter le dossier 24.

**24. MARCHÉ N° 2006/228 RELATIF À L'ACQUISITION DE VÉHICULES À L'USAGE DE FORCE 06 - ANNULATION DES PÉNALITÉS DE RETARD À L'ENCONTRE DE LA SOCIÉTÉ MERCEDES BENZ**

**M. LORENZI.-** M. le Président, ce dossier concerne le marché relatif à l'acquisition de véhicules pour Force 06. Il s'agit d'annuler des pénalités de retard à l'encontre de la société Mercedes Benz, en sachant que ces pénalités n'étaient pas du ressort de la société mais par rapport à des délais de livraison.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Quelles sont les interventions ? M. PAPI.

**M. PAPI.-** M. le Président, sur le dossier n° 22, effectivement le maître d'ouvrage opérationnel pour mettre en œuvre les prescriptions issues des plans d'aménagement et de prévention des inondations n'est pas en place et on dit naturellement qu'il faut que ce soit le conseil général. Et pourquoi pas l'Etat ? Quand même, tous ces désordres que l'on est obligé aujourd'hui de pallier, c'est quand même l'Etat qui était observateur, peut-être impuissant je n'en sais rien, mais qui a laissé opérer des dragages abusifs dans le lit du Var et qui, après, a préconisé la construction de ces seuils dont on a vu et dont on voit les effets dangereux.

Simplement, une fois de plus, parce que là nous prenons la maîtrise d'ouvrage avec les responsabilités que cela comporte, parce que c'est celui qui fait qui en est totalement responsable, c'est vrai qu'il y a la zone industrielle départementale, il y a la 6202bis qu'il s'agit de protéger au plus vite, ceci dit l'opération consisterait à agir sur les deux seuils amont, c'est-à-dire le 10 et le 9, mais il reste le seuil 8 et surtout le seuil 7 qui sont aujourd'hui en état tout aussi dangereux et je crains qu'on ne reporte l'inondabilité des seuils 10 et 9 aux seuils 8 et 7 où les limons atteignent la ligne d'eau.

Nous voterons ce dossier mais il s'agit d'un dossier d'abord dont on n'aurait pas à porter normalement la responsabilité et ensuite dont on ne mesure peut-être pas encore tout à fait toutes les conséquences.

**M. Le Président.-** D'autres interventions ?

Je mets aux voix ces différents dossiers.

*Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je remercie M. Louis NEGRE de nous avoir rejoints et je lui passe la parole pour les rapports concernant les transports et déplacements.

#### **16. PROGRAMME TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX - TRANSPORTS DANS LES ALPES-MARITIMES - MISE EN PLACE DU BILLET UNIQUE MULTIMODAL À UN EURO**

**M. NEGRE.-** Merci, M. le Président. Ce rapport présente les modalités d'adoption d'un billet unique multimodal à 1 € pour tous les réseaux de transports urbains et interurbains du département des Alpes-Maritimes.

Déjà au 1<sup>er</sup> janvier 2006 nous étions passés à la tarification unique à 1,30 €, grâce au conseil général, sur les TAM, avec en plus la gratuité pour les étudiants dans le cadre du plan « jeunes 06 » mais, à la date du 4 septembre 2007, sous votre présidence, M. le Président, vous avez réuni l'ensemble des autorités de transport pour décider la création d'un titre de transport unique multimodal à 1 € permettant aux usagers de voyager sur les différents réseaux de transports urbains et interurbains des Alpes-Maritimes.

Il est à noter que, malheureusement, la région PACA, informée du projet, a refusé de s'y associer.

La mise au point de ce système est en train de se faire et c'est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 que ce réseau pourra fonctionner.

Nous avons en plus au niveau du conseil général voté une subvention d'investissement de 50 % sur un total estimé de 12 M€. Le titre de transport s'appellera « ticket azur » et il aura une limite de validité de deux heures trente avec une correspondance.

Nous devons donc passer un certain nombre d'avenants aux conventions de délégations de service public et aux marchés permettant d'appliquer ce nouveau titre et de compenser financièrement, sachant que pour le conseil général la compensation prévue est de l'ordre de 2 M€.

Je rajouterai, M. le Président et chers collègues, que cette décision est particulièrement exceptionnelle dans la mesure où c'est la première fois en France que, après avoir fait une tarification unique (il n'y a que quelques très rares départements qui ont décidé cette tarification unique), aujourd'hui dans le département des Alpes-Maritimes nous sommes à un ticket à 1 €, c'est-à-dire le moins cher de tous les départements français en tarification unique. C'est donc une avancée considérable pour permettre ce que nous recherchons tous, le transfert modal et faire en sorte qu'un maximum d'azuréens prennent désormais les transports en commun.

Nous savons tous que nous avons des problèmes de pollution sur la Côte d'Azur, que nous devons veiller à un haut standard de qualité de vie et, pour cela, le conseil général, sous l'égide de son président Christian ESTROSI, s'engage pleinement dans ce domaine.

**M. Le Président.**- Merci M. NEGRE. Qui demande la parole ? M. ALLEMAND.

**M. ALLEMAND.**- M. le Président, nous allons voter le rapport 16 d'abord parce que tout le monde au groupe socialiste se réjouit du passage à 1 € du billet unique multimodal, mais je voudrais revenir quelques instants sur ce qui figurait dans le rapport et qui a été précisé par votre rapporteur, votre vice-président M. Louis NEGRE, concernant la position de la région.

Je trouve qu'il est dommage de gâcher ce beau consensus sur ce rapport en rappelant de manière un peu politicienne ce qui s'est passé au niveau de la région. Or, vous le savez mieux que quiconque, M. le Président, c'est vrai qu'en terme de communication vous nous avez mis en difficulté en septembre là-dessus, mais vous savez parfaitement et vous connaissez pertinemment la difficulté qu'il y a et la complexité à mettre en œuvre cette mesure au niveau d'une région quand il y a six départements et, comme vient de le dire votre rapporteur, où seul le département des Alpes-Maritimes a pris cette position-là. C'est le premier point.

Le deuxième point, sans aucun esprit polémique, je veux quand même dire qu'il y a là un problème de fond sur votre conception, mais c'est votre droit et c'est la vôtre, du principe de l'égalité et de la solidarité et sur celle que nous développons nous-mêmes. Vous avez pris cette question par le bout du tarif unique : 1 €. C'est facile à mettre en œuvre et c'est efficace du point de vue de la lisibilité. Nous, nous avons pris le parti des tarifications sociales. Evidemment, c'est plus compliqué à mettre en œuvre :

- l'abonnement régional pour les salariés, avec 75 % de réduction sur les trajets domicile/travail : cela concerne plus de 20 000 personnes ;

- l'abonnement étudiant, élève, apprenti, même principe, même réduction : 5 000 abonnés ;

- la carte jeunes PACA avec 50 % de réduction sur tout le réseau régional : 21 000 cartes en 2006 ;

- la gratuité totale pour les demandeurs d'emploi pour tout trajet lié à la recherche d'un emploi, en partenariat avec l'ANPE : 19 000 personnes en un an ;

- enfin la carte solidarité pour les demandeurs d'emploi percevant une indemnité inférieure au SMIC, pour les allocataires du RMI et pour les bénéficiaires de l'AAH, ils bénéficient de 90 % de réduction sur l'ensemble du réseau : il y a 20 000 cartes en circulation actuellement.

**Traduction faite en euros, cela veut dire que dans le département, pour les gens qui sont abonnés et qui prennent le TER, que les choses soient claires, plus de la moitié de ceux qui prennent le TER payent moins de 1 € le trajet : 93 centimes entre Antibes et Nice, 62 centimes entre Cagnes et Nice, 83 centimes entre Nice et Monaco, 54 centimes entre Juan-les-Pins et Cannes, 50 centimes entre Drap et Nice.**

**Voilà les précisions que je voulais apporter. Je ne veux pas polémiquer sur ce dossier. Vous avez fait un autre choix qui est celui du billet unique, c'est un choix facile, lisible ; nous avons fait le choix des tarifications sociales. L'essentiel est que les uns et les autres nous allions dans la direction de faciliter l'accès aux transports publics, mais ce n'est pas la peine que, à chaque fois, votre rapporteur remue le couteau dans une plaie qui n'a pas lieu d'être puisque nous travaillons dans la même direction.**

**M. Le Président.-** Je ne vois pas ce qu'il y aurait de plus social dans vos mesures que dans les nôtres. La différence fondamentale entre nous c'est que non seulement notre mesure est sociale mais en plus elle est environnementale. Nous sommes des écologistes et nous le revendiquons. C'est un choix qui est fait à la fois par M. NEGRE en terme d'aménagement du territoire et par M. LUCA en terme de développement durable. Nous voulons qu'il y ait moins de véhicules sur nos routes. Ce n'est pas le choix que vous faites.

Permettez-moi de vous dire que de toute façon, ceux qui sont les plus affectés socialement sont ceux qui ont le moins de moyens pour rouler en voiture et donc ceux qui ont toujours été victimes des transports les plus compliqués, les plus complexes, les moins organisés, etc. Nous, nous faisons le choix de répondre à ceux-là et d'essayer de dire à ceux qui sont un peu plus favorisés et qui jusqu'à présent se disaient égoïstement « nous préférons y aller avec notre voiture » de s'engager et, pour ce faire, de leur faciliter la tâche.

Vous me dites, M. ALLEMAND, que c'est compliqué pour vous parce que c'est six départements différents. Et alors ? Nous devons être un sous-département par rapport aux cinq autres ? Nous sommes plus courageux, plus innovants et vous ne nous apportez aucune contribution sur nos routes nationales. Il faudra que vous vous justifiiez, en tant que défenseur des Alpes-Maritimes au conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sur le fait qu'on donne pour les routes nationales à d'autres départements en dehors du contrat de projets et qu'on ne donne rien au département des Alpes-Maritimes. Belle solidarité pour votre département ! Vous êtes un grand défenseur de Nice et des Alpes-Maritimes à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ! Ce n'est pas de la polémique que d'informer simplement l'opinion publique sur le fait que nous faisons plus d'efforts sur nos transports, nous vous tendons la main, nous vous disons : faisons une billettique unique ensemble, un tarif unique, réponse sociale, réponse environnementale pour limiter l'émission de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, nous finançons nos réseaux routiers et nous finançons les transports express régionaux. Et, dès qu'il s'agit d'obtenir la solidarité de la région, rien !

J'ai besoin d'accélérer dans l'opération d'intérêt national une position de la région sur la desserte de l'ensemble de la plaine du Var par un TER que vous maîtrisez, et encore une fois si vous n'en avez pas les moyens, si vous n'en avez pas envie, ce n'est pas un problème, nous sommes prêts à le récupérer au moins jusqu'à Plan-du-Var parce que nous voulons organiser une desserte moderne dans l'ensemble de la plaine du Var.

Arrêtez donc de vous engager de manière idéologique et dogmatique sur tous ces sujets. Nous tendons la main, nous sommes ouverts, rassembleurs, fédérateurs, nous répondons socialement et nous répondons en matière environnementale et donc de santé publique. Dans vos réponses vous étiez encore à côté de la réalité, je le regrette.

Je mets aux voix ce rapport.

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **17. PROGRAMME TRANSPORT MULTIMODAL - GARE SNCF DE CAGNES-SUR-MER**

**M. NEGRE.-** Il s'agit du programme de transport multimodal de la première gare multimodale des Alpes-Maritimes, la gare SNCF de Cagnes-sur-Mer pour laquelle nous avons un montant de dépense de 2 700 000 € dont 1 700 000 € pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF. Le surcoût de l'opération est le fruit des résultats des appels d'offres qui ont dépassé les estimations initiales. Le besoin de financement supplémentaire s'élève à 227 000 € dont 20 % à la charge du conseil général.

*Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Merci. Continuez avec le 18 sur les solidarités territoriales, s'il vous plaît.

#### **18. CONTRAT DE PROJETS ETAT/RÉGION 2007/2013 - CONVENTION SPÉCIFIQUE D'APPLICATION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**M. NEGRE.-** Ce rapport a pour objet de déterminer la nature des actions auxquelles le département entend s'associer au titre de cette convention du contrat de projets Etat/région 2007/2013 et de fixer les modalités d'intervention.

Il s'agit, je le rappelle, du contrat de projets Etat/région qui a été signé le 20 mars 2007 par le Préfet de région et le président du conseil régional, en présence du ministre délégué à l'Aménagement du territoire.

Le montant des enveloppes affectées s'élève pour l'Etat à 843 M€ et pour la région à 826 M€.

Quatre grandes priorités d'intervention ont été fixées :

- la première priorité porte sur l'amélioration de l'accessibilité de la région et de ses relations internes, notamment le développement du mode ferroviaire et le transport combiné ;

- la deuxième priorité concerne le renforcement de l'attractivité du territoire régional, l'innovation et la création d'emplois, l'objectif étant d'augmenter la compétitivité de l'économie régionale en lien étroit avec l'enseignement supérieur et le développement de la recherche ;

- la troisième priorité est l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et la lutte contre les risques. Cette priorité se décline en objectifs de gestion des ressources naturelles, gestion de la ressource en eau, lutte contre les pollutions, valorisation de la biodiversité, maîtrise de la dépense énergétique et développement des énergies renouvelables et, enfin, prévention et gestion des risques ;

- la quatrième priorité est de tirer parti du processus de métropolisation dans une perspective de rayonnement international et de qualité de vie des habitants, tout en favorisant la participation accrue des territoires ruraux à la compétitivité régionale.

**M. Le Président.-** Parfait. M. LEROY, le rapport 19 sur l'aide aux collectivités.

## 19. POLITIQUE DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS

**M. LEROY.-** M. le Président, mesdames, messieurs, il s'agit de notre traditionnel soutien à la politique des aides aux collectivités.

Nous proposons quatre dossiers.

Le premier est l'avenant à la convention avec la commune de Drap pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat dite OPAH du quartier de la Condamine. En effet, le 6 juin 2003 nous avons voté une subvention de 40 500 € ; le nombre de logements ayant varié, nous maintenons cette subvention et nous la répartissons différemment. Il s'agit donc de signer un avenant à cette convention.

Le second est une subvention de 33 200 € en faveur de la commune de Sainte-Agnès pour expérimenter la mise en place de l'extension de la couverture ADSL sur le territoire. En effet, cette commune a été retenue site pilote national.

Le troisième dossier est un nouveau type d'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements sociaux. Il convient, afin de favoriser la création de logements sociaux dans le département, d'intervenir en faveur de ces collectivités ou intercommunalités pour l'achat en amont du foncier utile.

Le quatrième est une subvention de 368 000 € en faveur de la commune de Sospel pour l'acquisition de deux terrains au lieudit « le Château » puisque nous-mêmes sommes intéressés à plusieurs titres eu égard notamment à la restructuration de notre centre technique de la division d'aménagement Roya Bévéra qui est mitoyenne.

**M. Le Président.-** Merci. **M. ALLEMAND, vous souhaitez intervenir ?**

**M. ALLEMAND.-** Nous allons voter le dossier 18 et nous nous félicitons que les négociations qui ont été menées aient abouti notamment sur le volet ferroviaire. Je veux souligner ici, et c'est vrai, l'effort du conseil général sur ce volet ferroviaire. Il y a bien sûr les 135 M€ sur la poursuite de la troisième voie littorale qui est importante, mais au-delà je crois qu'il est très important pour beaucoup d'habitants des Alpes-Maritimes, beaucoup de gens qui viennent à Nice ou qui en sortent, que l'on ait pu trouver un accord sur la modernisation de la ligne Nice/Breil à une hauteur importante, 35 M€, en même temps en ayant récupéré les crédits du FEDER nécessaires pour bloquer le glissement de terrain des Bouisses, parce que c'est très dangereux. Si vous l'avez emprunté ces temps-ci, vous savez qu'actuellement le train ne dépasse pas les 20 km/h et qu'à chaque fois on se demande s'il ne va pas être happé par le vide. Il était donc temps qu'on puisse faire ces travaux.

Je mentionnerai également et surtout l'accord que l'on a trouvé sur les chemins de fer de Provence parce que, effectivement, dans le cadre de la future opération d'intérêt national, il est important à la fois qu'on puisse moderniser le bas de la ligne, et il y en a besoin parce que nous allons recevoir d'ici la fin de l'année, pour l'année 2008, les nouvelles automotrices qui sont beaucoup plus lourdes, et que l'on ait pu se mettre d'accord sur les études que nous allons financer conjointement sur le franchissement du Var en rive droite, mais aussi sur l'éventualité d'un débranchement sud pour rejoindre la future gare multimodale. Je crois que là il y a un maillage très intéressant et une complémentarité qui pourra se faire à la fois avec la ligne 2 du tramway et avec les TER, et qui va dans le sens d'offrir une véritable alternative au tout automobile. J'allais dire que rien que cela aurait justifié que l'on signe la convention.

**De plus, il y a également l'aspect recherche et enseignement supérieur et la vie étudiante pour un montant assez élevé (151 M€) dont la piscine Fielding chère à M. Louis NEGRE qui était venu en parler il y a quelques mois. Cela n'a pas été facile et je sais que vous avez aussi contribué au fait que la piscine Fielding soit inscrite au contrat de projets. Nous avons pu l'obtenir en unissant nos efforts et ce n'était pas facile parce qu'il n'est pas évident qu'une piscine soit prise en compte dans le cadre d'un contrat de projets. Pourtant, elle est indispensable pour les étudiants.**

**J'avais une question à vous poser, M. le Président, sur les autres domaines sur lesquels vous viendrez au cas par cas. Je pense notamment aux questions liées à l'économie ou à l'environnement. Par rapport à cela, avez-vous déjà une idée, avec vos services, avez-vous travaillé sur une enveloppe annuelle qui pourrait être affectée au dossier du contrat de projets hors les crédits actuellement contractualisés et que l'on va voter en signant la convention d'application départementale ?**

**M. Le Président.-** Nous sommes là vraiment dans l'exemple type de grandes contradictions. Je vous remercie, M. ALLEMAND, de saluer la grande qualité de ce contrat de projets. Je vous rappelle pourquoi j'ai signé un contrat entre le département et la région, c'est parce que j'ai négocié un contrat - c'était mon portefeuille quand j'étais ministre de l'Aménagement du territoire - entre l'Etat et la région et je suis heureux de la qualité du dialogue que j'ai eu avec le président du conseil régional. Bien évidemment, j'ai veillé à dire en tant que président du conseil général : je vous propose un contrat, M. le Président de la région, pour l'ensemble de la région, je veux veiller à ce que ce soit nos priorités pour le département des Alpes-Maritimes, celles réclamées par le conseil général qui soient retenues.

Elles l'ont donc été et on entend aujourd'hui M. CUTURELLO se lancer en ouverture de séance dans une diatribe qui consiste à dire que tout ce que nous menons comme politique est mauvais, mais pour 2007/2013, voilà ce que nous voulons pour cinq ans pour le département en matière de déplacements, d'environnement, de recherche, d'enseignement supérieur. C'était tout mauvais pour M. CUTURELLO et c'est tout bon pour M. ALLEMAND lorsqu'il prend la parole !

**M. CUTURELLO.- Vous entendez des voix !**

**M. Le Président.-** Je trouve que c'est un bel hommage à tout ce que nous avons soutenu, à ce que le gouvernement auquel j'appartenais a fait retenir, et c'est un moment qui pour moi est assez fort de voir mon opposition trouver un certain nombre de qualités à cela.

Je trouve par contre beaucoup de défauts dans l'attitude de la région. Merci, M. ALLEMAND, d'avoir rappelé les priorités que j'ai souhaitées pour le ferroviaire où nous passons d'un montant de participation du conseil général de 35,2 M€ dans le précédent contrat de plan, à un montant de 81 M€ dans ce contrat de projets, soit 46 M€ de plus, c'est-à-dire une augmentation de la part du conseil général de 131 % sur une compétence régionale, mais où en même temps, là où la région apportait 70 M€ au contrat de projets sur les routes, il y a 0 M€ !

Merci de nous soutenir et merci d'approuver les choix que nous avons proposés. Je mets donc aux voix ce rapport excellemment présenté par M. NEGRE.

***Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Notre contrat de projets pour la période 2007/2013 est donc adopté à l'unanimité. Je ne manquerai pas de le rappeler chaque fois que nous aurons une inauguration et que nous couperons

un ruban tricolore qui rappellera la grande politique départementale que nous menons ici et à laquelle je vous associerai bien volontiers.

Je mets aux voix le rapport 19.

***Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Je vais demander maintenant à M. GUMIEL de bien vouloir nous rapporter le 25 sur la SAEM SACA.

## **25. SAEM SACA - DEMANDE DE QUITUS**

**M. GUMIEL.-** M. le Président, mes chers collègues, ce rapport a pour objet de présenter une synthèse des activités de la SAEM SACA ainsi que le bilan financier de ses actions menées durant l'exercice 2006.

L'année 2006 a été la concrétisation effective de la volonté de diversification de la SAEM SACA.

En matière d'immobilier d'entreprise, on assiste à un net redémarrage de la consommation des surfaces tertiaires sur le parc de Sophia.

En matière d'offre foncière, l'absence de lancement de nouvelles ZAC pourrait à terme pénaliser le développement de la technopole. La mise en concurrence systématique des activités de la SAEM, en application des nouvelles dispositions du Code des marchés publics, a conduit la société à accorder une plus grande attention aux projets de construction ou d'aménagement.

Quant aux activités menées pour le compte du SYMISA, l'activité la plus importante de la société relève du marché de services conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La mission aménagement (1<sup>er</sup> lot) concerne principalement les travaux réalisés dans la ZAC des Bouillides et la ZAC Saint-Philippe.

La mission d'assistance administrative et juridique (2<sup>e</sup> lot) consiste à assister les élus dans la définition des choix stratégiques.

Le troisième lot du marché consiste en des prestations d'animation du parc.

Par ailleurs, les activités menées pour le compte du conseil général relèvent du marché de services notifié par le conseil général à la SAEM SACA le 22 mars 2006, en particulier le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Des activités ont été menées pour le compte d'autres partenaires, en particulier les communes : par exemple la station d'épuration des Bouillides, ou le château Mougins à Roquefort-les-Pins.

En ce qui concerne ses activités propres, la SAEM SACA s'est employée à redéployer les activités et à soumissionner aux divers appels d'offres.

Le bilan financier avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006 présente un total de 6 950 838 €. Le compte de résultat de l'exercice présente un total de 1 496 497 € et dégage un bénéfice de 43 730 €. Le chiffre d'affaires net s'établit à 1 296 062 €.

On constate une nette augmentation de l'actif de la société qui est arrêté à 6 950 838 €.

Le compte de résultat fait état de l'augmentation du chiffre d'affaires 2005/2006 qui ressort à plus de 10,6 %. Hors SYMISA, la part du chiffre d'affaires pour le compte des collectivités s'établit à 25 % dont la moitié pour le compte du conseil général.

Le carnet de commandes de la société dans sa configuration actuelle est assuré jusqu'au 21 décembre 2008.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer sur le rapport d'activité de la SAEM SACA pour l'exercice 2006 ainsi que sur le bilan financier et de donner quitus à la SAEM SACA concernant le rapport de gestion de l'exercice 2006 et les comptes annuels.

Je rappelle simplement que ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

**M. Le Président.-** Je demande maintenant à M. MASCARELLI de rapporter le 26.

## **26. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC INTERNATIONAL D'ACTIVITÉS DU MONT AGEL (SYMIAGEL)**

**M. MASCARELLI.-** Ce rapport concerne la dissolution du syndicat mixte pour l'aménagement du parc international d'activités du Mont Agel mieux connu sous le sigle SYMIAGEL. Il a pour objet de présenter les éléments conduisant à proposer la dissolution de ce syndicat, notamment son absence d'activité depuis 1998, d'approuver le principe de la dissolution de ce syndicat et du retour des actifs à la collectivité départementale et de permettre, conformément aux demandes faites par le payeur, l'équilibre du budget de clôture nécessaire à la liquidation en accordant au syndicat une participation au fonctionnement qui reviendra au terme de la procédure au département.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. M. GINESY, le 27 sur la politique agricole et rurale.

## **27. POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE**

**M. GINESY.-** M. le Président, ce matin vous avez à nouveau affirmé à cette tribune votre volonté, votre détermination de faire en sorte que le département des Alpes-Maritimes assure la protection de l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens, et le débat sur le dossier des transports en a été le témoignage. Vous avez également dit que le département n'avait pas attendu le Grenelle de l'environnement pour se battre sur ce thème-là et je dirai que le dossier de l'habitat rural et de l'agriculture en est l'illustration, notamment par la modernisation, la revalorisation de l'habitat rural, la lutte contre la fermeture des milieux. Avec ce dossier aujourd'hui et le nouveau dispositif AIME, nous avons un excellent résultat. Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver la modification de notre réglementation pour nous permettre d'apporter des aides plus rapides et des acomptes à tous ceux qui ont un dossier d'aide à l'investissement et la modernisation des exploitations ;

- d'octroyer un certain nombre de subventions : à ce jour, 65 dossiers ont été présentés au vote des élus pour un montant de 1,2 € et nous vous proposons d'adopter aujourd'hui 17 dossiers pour 385 000 € ;

- d'autoriser le président à signer un certain nombre de conventions, de proroger des subventions existantes et d'octroyer une subvention concernant l'aide aux apiculteurs pour la sécheresse de 2006, pour un montant total de 26 770 € ;

- enfin, d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'EARL « Lou Bregeoun » qui est en grande difficulté, ainsi qu'une aide exceptionnelle à l'ADASEA des Alpes-Maritimes pour un montant de 20 000 € ; sous-entendu que l'ADASEA des Alpes-Maritimes, qui est aujourd'hui largement soutenue par le conseil général des Alpes-Maritimes, s'engage également à faire savoir publiquement cette aide dans tous les documents qu'elle produira en terme de communication pour l'avenir.

**M. Le Président.**- Merci. M. GUEGUEN, pour les dossiers 28 et 29.

## **28. SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE À LA CHARTE AGRICOLE PÉRIURBAINE DU PÔLE AZUR PROVENCE**

**M. GUEGUEN.**- Le rapport n° 28 est sans incidence budgétaire. Il s'agit simplement de vous autoriser à signer une convention cadre relative à la charte agricole périurbaine de la CAPAP Pôle Azur Provence, c'est-à-dire l'agglomération grasseoise. Cette concertation a été menée pendant dix-huit mois avec la CAPAP, les agriculteurs et bien sûr le conseil général. Cette convention est très importante pour pouvoir gérer au mieux les espaces interstitiels réservés encore aujourd'hui à l'agriculture mais qui ont une valeur très importante dans les dispositions à prendre, notamment au niveau des documents d'urbanisme. Aussi le plan d'action de cette charte s'articule autour de trois axes :

- le renforcement du rôle économique des exploitations ;
- la prise en compte de l'agriculture dans l'équilibre et la gestion des territoires ;
- le rapprochement entre producteurs et acteurs du territoire.

Un comité de pilotage sera constitué de manière très large pour assurer le suivi de cette convention.

J'ajoute qu'il avait été prévu et demandé par la commission de rajouter un article 7, ce qui a été fait, dans la rédaction de la convention :

*« Le Pôle Azur Provence et les signataires de la convention s'engagent à mentionner le soutien financier et à faire figurer les logos couleurs de tous les cosignataires sur tous les documents qui seront édités ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation organisée dans le cadre de cette convention. »*

Hormis cet article 7, ce rapport a été voté à l'unanimité de la commission.

## **29. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (SOMINICE) - COMPTES ANNUELS 2006 - DEMANDE DE QUITUS**

**M. GUEGUEN.**- Il s'agit de donner quitus à la société d'économie mixte SOMINICE qui fait apparaître une stabilité dans son budget, à savoir un déficit de 11 058 €, mais dont on pourrait

expliquer les tenants et aboutissants par la nécessité de se restructurer et de moderniser les MIN tel que c'était prévu, de se restreindre de l'utilisation de quatre hectares sur le site actuel par rapport au développement de la station multimodale, et bien entendu de prendre en compte ce qu'on sait être un lourd handicap, la dotation aux amortissements ainsi prévue pour la fin de concession en 2010 ainsi que des provisions prud'homales rendues nécessaires pour prévoir l'avenir.

Le rapport 29 a fait l'objet d'un vote réservé du groupe communiste et je précise que M. CALZA, président de cette société d'économie mixte, ne prend pas part au vote.

**M. Le Président.-** Y a-t-il des interventions sur l'ensemble de ces rapports ?

**M. TUJAGUE.-** Sur le premier qui concerne le SYMIAGEL, au moment de la création de ce syndicat mixte, nous avons fait part de nos réserves sur l'idée d'aménager cette partie du territoire. Aujourd'hui, nous en sommes à la dissolution, tout simplement parce que rien ou presque rien ne s'est passé. Ceci dit, ce qui a été réalisé, notamment en matière d'études, a certainement coûté. Mais nous approuverons bien sûr cette décision de dissolution.

Je poserai une première question technique avec la constitution de la communauté de communes du Pays des Paillons notamment et le transfert des compétences de développement économique des communes adhérentes à la communauté : ne faut-il pas que la communauté soit aussi saisie ? Vous nous donnerez la réponse technique.

Plus précisément pour le projet lui-même, si l'idée du SYMIAGEL est abandonnée, en revanche la question de l'aménagement de l'utilisation de ces territoires continue à être discutée et il y a aujourd'hui plusieurs collectivités qui s'en préoccupent : la CARF, la CANCA pour une part, en tout cas ce sont des territoires voisins, Sophia Alpes-Maritimes où nous en discutons également et il en a été également question dans la charte inter-SCOT qui doit coordonner les SCOT. Par contre, jusqu'à ce jour, la communauté de communes du Pays des Paillons n'a été associée à rien, sauf par sa participation à Sophia Alpes-Maritimes, mais nous en sommes à évoquer la question.

Je veux simplement souligner qu'il s'agit d'une question majeure pour le département, l'aménagement éventuel et l'utilisation éventuelle de ces territoires pour le développement à l'est du département, et nous souhaitons que réellement cela fasse l'objet d'une concertation de toutes les parties concernées parce que s'il y a des conséquences positives directes, il peut aussi y avoir des conséquences indirectes, positives ou négatives, dans l'environnement de ces territoires.

Mais nous voterons ce rapport.

Sur la politique agricole, nous sommes intervenus en commission. Je redis simplement la nécessité, nous semble-t-il, de veiller à ce que les politiques européennes n'aillent pas en contradiction de ce que nous décidons et appliquons et qui va dans le bon sens.

Sur Pôle Azur Provence, observation mineure mais pas secondaire malgré tout, signer une convention nous sommes tout à fait d'accord, mais nous l'avons également signée avec la CANCA pour l'agriculture périurbaine et, depuis, rien ne s'est passé. Dans ces domaines-là, s'il est bien de signer des conventions, de manifester la volonté de plusieurs collectivités de travailler ensemble, nous savons que la question essentielle est celle du foncier et en matière de foncier la question essentielle est celle de la maîtrise du foncier. Nous nous permettons donc, M. le Président, d'attirer votre attention là-dessus, si à Grasse nous avons une belle convention de développement de l'agriculture et que le foncier à vocation agricole disparaît, nous n'irons pas loin, cela vaut également d'ailleurs pour les autres territoires du département.

Dernier point : la SOMINICE. Il y a maintenant plusieurs années que nous vous faisons part de notre inquiétude sur l'évolution de cette société et surtout d'ailleurs, davantage que de la SOMINICE, sur l'évolution de l'activité des MIN. Aujourd'hui, je crois pour la première fois depuis que la SOMINICE existe, nous devons constater un déficit au niveau de la gestion et un déficit qui n'est pas mineur puisqu'il atteint, en ce qui concerne l'exploitation proprement dite, un peu plus de 58 000 € contre un excédent l'année dernière de 87 000 €. On nous explique que c'est une raison technique, je ne crois pas. Je ne crois pas que ce soit cela puisque, quand on regarde dans les comptes qui nous ont été donnés le total des provisions réalisées en 2005 et 2006, il y a pratiquement équivalence. Cela signifie donc que la SOMINICE est engagée dans une période de difficultés. Mais ça ne serait rien s'il n'y avait pas aussi l'évolution de l'activité économique sur le MIN qui est en recul aussi bien en ce qui concerne les activités fleurs qu'en ce qui concerne les activités produits alimentaires. Pour les fleurs, on peut le comprendre avec le recul de la production locale, mais pour les produits alimentaires en revanche, il y a des questions à se poser. Ceci signifie que les MIN jouent un rôle de moins en moins important dans l'approvisionnement de nos populations en produits alimentaires et cela pose quand même quelques questions.

Sur ce rapport, en fonction de ces observations, tout en sachant que la SOMINICE n'est pas responsable de tout, notamment de la baisse des activités, mais pourrait sans doute faire beaucoup mieux, nous nous abstenons.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ?

Pas d'autre intervention sur ces dossiers. Je les mets donc aux voix.

*Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. M. BLANCHI ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté (abstention des élus du groupe communiste). M. CALZA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président.-** M. LEROY, le dossier 30.

### **30. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) - ENGAGEMENT D'UNE SUBVENTION**

**M. LEROY.-** M. le Président, mesdames, messieurs, il s'agit en ce qui concerne le service départemental d'incendie et de secours, de l'engagement d'une subvention de 4 M€ au titre de la tranche 2007 de la construction du centre d'incendie et de secours, ce faisant, conformément à nos engagements pris dans le cadre de la convention quinquennale signée avec le SDIS et actée par notre assemblée le 25 juin 2007.

*Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Professeur Gilly, le dossier 31, s'il vous plaît.

### 31. LANCEMENT D'UN TROISIÈME APPEL À PROJETS SANTÉ POUR L'EXERCICE 2008

**Pr GILLY.-** Ce rapport a trait à des appels à projets, pour la troisième fois, destinés aux professionnels de santé pour les aider à acquérir un équipement de haute modernité, de haute technologie, tel que le cyberknife ou bien le robot chirurgical.

Le montant de ces acquisitions sera de 5 M€.

Je vous demande aussi de donner délégation à la commission permanente pour le choix des membres du comité de sélection.

**M. Le Président.-** Je vous remercie, de même que je veux remercier le doyen de la faculté de médecine Daniel BENCHIMOL, notre collègue, pour sa contribution à ce qui nous permet aujourd'hui d'être la collectivité départementale de France la plus engagée et la plus impliquée en matière de santé publique.

**M. ALBIN.-** M. le Président, si vous permettez, quelques mots pour vous dire que bien évidemment on ne peut que se réjouir et se féliciter que la technologie de pointe soit mise au service de la santé et de la médecine et que les hôpitaux puissent disposer d'outils performants pour soigner leurs patients. Toutefois, une nouvelle fois nous déplorons que la sécurité sociale, la solidarité nationale au travers de la sécurité sociale et de l'Etat se désengage d'une mission qui est la sienne et que cela se traduise par un transfert de compétence, en quelque sorte, vers les collectivités locales. Cela veut dire aussi que partout sur notre territoire l'égalité entre les citoyens est mise à mal puisque, en fonction des possibilités financières d'un département ou d'un autre, d'une collectivité ou d'une autre, il n'y a pas les mêmes possibilités d'avoir accès à la santé et aux soins.

C'est ce qui nous pose problème et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons cette année sur cet appel à projets santé, même si les années précédentes nous avons exceptionnellement fait un pas en avant pour équiper notre département, aujourd'hui c'est un engrenage dans lequel nous nous enfermons et, cet engrenage-là, nous pensons qu'il n'est pas de notre compétence d'y aller.

**M. Le Président.-** Eh bien voyez-vous, M. ALBIN, vraiment, après l'intervention de M. PAPI sur le centre de handicapés à Mougins, on voit que vous êtes très éloignés des souffrances de nos concitoyens. Moi qui reçois tous les jours, en tant que président du conseil général, des courriers d'hommes et de femmes qui me disent « merci M. le Président, merci à votre assemblée départementale, vous avez sauvé notre vie, vous avez épargné des souffrances à nos familles, à un de nos proches parce que vous avez fait des choix que d'autres n'ont pas faits, pour être près de nous et nous permettre d'anticiper sur des drames plus épouvantables », je trouvais que j'avais des liens avec vous. Mais, que de manière idéologique vous disiez que parce que dans les autres départements de France on ne fait pas ce qu'on fait dans les Alpes-Maritimes, on vote contre dans les Alpes-Maritimes, je pense que cette attitude ne vous grandit pas ! Pour moi, faire de la politique c'est l'amour des autres. Mais j'enregistre votre abstention et, croyez-moi, elle en touchera beaucoup dans ce département.

**Pr GILLY.-** Je voudrais ajouter un mot, M. le Président. Ce projet ne s'adresse pas uniquement aux hôpitaux mais à tous les établissements de santé du département.

**M. Le Président.-** Bien sûr. Nous avons une autre conception du rapport à l'autre. C'est ainsi. Mais j'ai ma conscience et je suis heureux de ce que je peux apporter dans ce département à tant d'hommes et de femmes, quand nous sauvons des vies humaines. C'est ce qui compte. Je veux le dire parce que faire de la politique ce n'est pas seulement des projets et voir si l'on a un peu plus

pour sa route départementale ou sa route nationale, c'est aussi regarder les choses avec la dimension humaine nécessaire. Ce n'est vraiment pas votre cas.

Je mets aux voix ce rapport 31 et je note donc l'abstention du groupe communiste.

*Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté (abstention des élus du groupe socialiste).*

**M. Le Président.-** Pour l'aide à l'enfance et à la famille, Dr HERICORD.

**32. DEMANDE DE REMISE DE DETTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ARIFE, À PUGET-THÉNIERS, GÉRANT LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE »**

**Dr HERICORD.-** Merci M. le Président. Il s'agit d'un dossier qui a été voté à l'unanimité. L'association rurale pour l'information des femmes et pour l'enfance, qui gère un multi-accueil de quinze places à Puget-Théniers, avait reçu une subvention pour vingt places qui n'ont pas pu être réalisées. Cette association qui par ailleurs est exemplaire mais qui traverse des difficultés financières, demande une remise de dette.

**M. ALBIN.-** M. le Président, profitant de ce dossier, bien évidemment nous sommes tout à fait d'accord pour qu'il y ait une participation de notre département à l'association ARIFE. Par contre j'en profite pour vous demander, puisque tout à l'heure vous avez longuement abordé la question de la jeunesse et l'engagement du département, où en est votre engagement à venir aider les communes ou les intercommunalités qui ont en charge la gestion de la jeunesse, notamment suite au désengagement de la Caisse nationale d'allocations familiales dans la participation des contrats temps libre. Vous nous aviez dit avant l'été que vous nous feriez une proposition début septembre ; nous souhaiterions savoir si c'est remis à plus tard, pour la simple et bonne raison que nous sommes contraints d'ici la fin de l'année de signer les contrats avec la caisse d'allocations familiales et, sans l'engagement ou en tous les cas sans connaître la position du conseil général, il nous est difficile de prendre position dans cette affaire-là.

**M. Le Président.-** Tout simplement, conformément à mes engagements, puisque je dis toujours ce que je fais et je fais toujours ce que je dis, j'ai beaucoup avancé dans ma discussion avec la CAF qui elle-même attend les chiffres définitifs de la CNAF pour que nous nous alignons définitivement sur le niveau d'intervention du département, ce qui sera fait d'ici la fin de l'année.

Je mets aux voix ce rapport 32.

*Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Pour le 33, M. TABAROT.

**33. TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE OU SIGNATAIRES DE LA CONVENTION TRIPARTITE - CADRE D'ÉVOLUTION POUR L'EXERCICE 2008**

**M. TABAROT.-** M. le Président, comme chaque année il convient de fixer le cadre d'évolution de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux habilités à l'aide sociale ou signataires de la convention tripartite. En 2007 cela concernait 108 établissements pour personnes âgées, 61 établissements pour personnes handicapées, 11 établissements dans le secteur de l'enfance, 5 services, 2 lieux de vie.

Je vous propose pour 2008 de fixer le taux d'évolution des budgets de fonctionnement à 2,5 % plutôt que les 2 % appliqués ces trois dernières années, afin de permettre aux établissements de déployer de nouveaux moyens pour mieux prendre en compte à la fois la dépendance tout en continuant à maintenir des tarifs d'hébergement à un niveau accessible, comme nous le souhaitons tous.

Je vous propose bien sûr cette même évolution des tarifs pour les établissements d'adultes handicapés et également pour les établissements de l'enfance.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

**M. ALLEMAND.**- Je crois que c'est un dossier extrêmement important que vient de rapporter M. TABAROT et il l'a bien entendu exprimé, explicité avec ses arguments, mais je ne vois pas du tout la même chose dans ce rapport, pour au moins trois raisons.

La première des raisons est l'impact sur le fonctionnement des établissements du protocole Jacob, mesure gouvernementale qui a été prise et qui vise à améliorer les salaires des personnels de la fonction publique hospitalière. Si on applique ce protocole, et nous nous en félicitons puisque cela représente une augmentation des salaires pour des personnels qui, comme vous le savez, sont très dévoués et ne comptent pas leurs heures, cela représente d'ores et déjà 3 %. C'est-à-dire que la seule application de ce protocole au niveau des salaires, et c'est obligatoire, représente une charge supplémentaire pour les établissements de 3 %. C'est le premier point.

Le deuxième point est l'évolution de la dépendance. Nous avons, il faut le reconnaître et je le dis régulièrement lorsque je prends la parole, une très bonne politique de maintien à domicile, mais elle a ses travers. A partir du moment où l'on est capable de maintenir très tard à domicile des personnes âgées, lorsqu'elles rentrent en établissement elles sont de plus en plus dépendantes et, chaque année, le degré de dépendance moyen augmente. Il y a des indicateurs nationaux pour cela en plus. Le minimum, si l'on tient compte de ce qui se passe, serait de majorer de l'évolution de ce taux de dépendance le taux que j'ai indiqué tout à l'heure.

Enfin troisièmement, compte tenu du fait que ce taux de 2,5 % générerait un déficit d'exploitation pour certains établissements, on est en train de réduire considérablement leur marge pour l'avenir et notamment pour faire des investissements. Or, le secteur public notamment a besoin de faire des investissements. Il a besoin d'être performant dans un département où il y a énormément d'établissements qui relèvent du secteur privé. On a une caractéristique spécifique ici : la structure de nos établissements est quasiment à l'inverse de ce qui se passe ailleurs en France, avec beaucoup d'établissements privés.

Tout cela est très préoccupant parce que le revenu médian des personnes âgées dans ce département ne progresse pas de manière particulièrement exaltante. Le revenu moyen d'une personne âgée aujourd'hui est de 14 300 €, cela fait à peu près 1 100 € par mois et, paradoxalement, on a de moins en moins de places en accueil au niveau de l'aide sociale.

Tout cela fait que l'on a une situation qui devient extrêmement difficile, M. le Président. Le secteur privé s'est trouvé un allié inattendu : la spéculation immobilière. En effet, ces mêmes personnes âgées ont souvent du patrimoine, et un patrimoine qui a donc considérablement évolué de manière positive avec l'embellie des prix, si bien qu'aujourd'hui beaucoup de gens se placent à titre payant avec des emprunts importants sur leur capital pour leurs enfants. Le patrimoine des personnes âgées aujourd'hui, y compris avec les plus petits

**appartements dans les plus petits quartiers niçois, se situe entre 90 000 et 200 000 €. C'est cela qui aujourd'hui maintient le niveau d'activité du privé.**

**Je voulais vous dire que, franchement, nous ne voterons pas le dossier, nous voterons contre le dossier en cet état-là. Si vous faites un effort et que vous remontez ce taux, si vous faites preuve d'autant de générosité dont vous avez fait preuve tout à l'heure pour les handicapés, et nous vous avons suivi, ou pour la santé, et nous vous avons suivi également, faites-en aussi preuve vis-à-vis des personnes âgées compte tenu de la difficulté que je viens de décrire, qui est réelle, et de l'obligation pour les établissements d'appliquer ce protocole Jacob, et je m'en félicite pour les personnels ; revalorisez un peu plus le taux et nous le voterons, M. le Président.**

**Nous vous proposons un taux à 3 %. En l'état actuel, nous ne pourrions pas voter ce rapport.**

**M. ALBIN.-** M. le Président, bien évidemment nous souscrivons à ce que vient de dire Patrick ALLEMAND, mais je voudrais apporter aussi un complément dans l'appréciation que nous avons de cette question et qui concerne l'augmentation d'un demi-point par rapport aux tarifs consentis précédemment en matière de prix payé par les résidents, c'est-à-dire la part hébergement.

Aujourd'hui, comme hier du reste, il nous paraît tout à fait anormal que les résidents aient à supporter toutes les charges de l'administration des établissements, c'est-à-dire le salaire du directeur, les salaires de toute l'administration, alors que ces personnels interviennent dans tous les domaines, notamment du soin et de la dépendance.

Le second point sur lequel nous voudrions insister c'est que nous pensons effectivement que le niveau de dépendance des personnes qui sont accueillies doit être pris et réévalué et que les efforts faits par les personnels qui travaillent dans ces établissements pour éviter que l'état des personnes accueillies se dégrade, doivent également être pris en considération. Cela veut dire que l'on ne doit pas s'arrêter systématiquement à une évaluation au travers d'un GIR mais que l'on doit avoir une approche globale de la dépendance tant au niveau de l'état dans lequel se trouvent les personnes accueillies que de leur évolution et même de leur évolution positive, ce qui signifie qu'une prise en charge s'effectue dans de bonnes conditions, avec un travail accompli de qualité.

Enfin, je voudrais vous dire qu'une porte est ouverte dans ce rapport qui concerne la libéralisation des tarifs. Nous y voyons là pour l'avenir, si cela se met en place tel que nous pouvons le comprendre dans les quelques lignes qui sont transcrites dans ce rapport, un risque de revenir vers une paupérisation de ces établissements et de glisser petit à petit vers des établissements qui accueilleront des personnes aisées ayant les moyens d'avoir un environnement confortable, et d'autres établissements qui, à défaut de remplissage, seront tentés de faire du dumping au niveau des tarifs pratiqués et de diminuer la qualité des prestations servies. Nous aurons le risque d'arriver là vers une paupérisation et un retour aux anciens hospices.

**M. Le Président.-** M. TABAROT, pouvez-vous répondre ?

**M. TABAROT.-** Je vais répondre à quelques points, très calmement.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. ALLEMAND pour ses remarques concernant notre politique en matière de maintien à domicile. Merci d'avoir rappelé l'effort conséquent qui est fait par notre collectivité : environ 22 000 dossiers d'APA traités par nos services, 500 à 600 dossiers par mois, avec une instruction de qualité, avec une réactivité de la part de nos collaborateurs. J'aimerais également rappeler, M. le Président, cela a été une volonté de votre part, l'action qui est menée dans

ce cadre sur la téléassistance avec aujourd'hui plus de 7 000 allocataires avec une prise en charge de 20 € souhaitée par le département.

Concernant les établissements, j'aimerais rappeler que cette délibération nous permet de voter une augmentation, c'était votre souhait, messieurs, depuis déjà quelques années, vous avez été entendus puisque nous proposons une augmentation de 2,5 % au niveau de ces établissements. M. ALLEMAND, vous avez parlé d'investissement ; là on n'est que sur du fonctionnement. Sur l'investissement, je rappellerai également que notre collectivité est particulièrement réactive et pour tous les dossiers publics ou les dossiers associatifs nous avons passé un certain nombre de délibérations dans cette assemblée.

Concernant les lits publics, M. le président l'a évoqué ce matin, nous sommes favorables à l'autorisation à la création de lits publics ou associatifs, mais encore faut-il que les demandes existent.

Enfin, M. ALBIN, concernant l'application de la circulaire du 1<sup>er</sup> décembre qui prévoit la possibilité pour les établissements habilités à l'aide sociale de solliciter l'habilitation partielle à l'aide sociale des dispositions tarifaires prévues par le schéma gérontologique, je vous rappelle que nous ne passons pas cette délibération en catimini, nous avons eu l'occasion déjà de la présenter en commission permanente et c'était une volonté des différents syndicats et des gestionnaires de petits et moyens établissements. Cela leur donne une bouffée d'oxygène, cela leur permet de mieux fonctionner et cela va exactement dans le sens que souhaitent les établissements et, d'après les remarques que vous nous faites, également dans le sens que vous souhaitez.

J'aimerais rappeler, M. le Président, vous l'avez dit ce matin, la politique qui est menée depuis quelques années en application du schéma gérontologique, plus de 1 000 places en établissements autorisés par notre département et notamment par notre commission ad hoc à laquelle participent les élus de la majorité et les élus de l'opposition. J'aimerais également rappeler l'effort qui est fait au niveau de la maladie d'Alzheimer : vous avez souhaité que tous les nouveaux établissements soient équipés en termes d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, et c'est maintenant le cas, et une mesure qui vous est chère, qui était chère également au regretté Jean-François KNECHT, vous en avez parlé ce matin, les 20 % réservés pour les personnes à faibles revenus qui nous sont indiquées par les différents CCAS.

Toutes ces mesures sont aujourd'hui en place. Nous votons aujourd'hui une délibération qui donne des moyens supplémentaires aux établissements publics, privés et autres. Donc, sincèrement, je pense qu'on doit se féliciter de cette augmentation et rappeler également que nos services au quotidien sont à l'écoute et en rapport avec les établissements quand ils connaissent des problèmes spécifiques. M. GROUSELLE, M. BESSO, M. BEVILACQUA sont à leur entière disposition en cas de difficulté. Véritablement nous pouvons être fiers de notre politique, vous l'avez dit, M. ALLEMAND, en matière de maintien à domicile mais également en terme d'accueil des personnes âgées de ce département qui maintenant ont des réponses concrètes à des problèmes humains bien souvent très compliqués et difficiles à vivre pour eux et bien sûr pour leurs familles.

**M. Le Président.-** Je vous remercie pour cette brillante réponse qui démontre d'abord votre engagement, M. le Vice-président en charge des personnes âgées, et aussi qu'il n'y a pas un seul domaine de solidarité où notre collectivité et notre administration à nos côtés n'aient fait sans doute plus qu'ailleurs. Pour nous, veiller à une égalité des chances par une condition sociale que nous voulons améliorer pour chacun est une exigence.

A cet égard, M. ALBIN, je voudrais compléter pour les CAF ce que je vous ai dit tout à l'heure. Pour l'heure, l'effort supplémentaire pour le mode de garde des jeunes enfants en 2007 est de 1 700 000 € de la part du conseil général.

**M. ALBIN.**- On en est conscient.

**M. Le Président.**- On en est conscient mais cela me ferait plaisir de temps en temps que vous preniez la parole en disant « franchement, M. le Président, ce que vous avez proposé est bien : 1 700 000 € de plus ». Puisque vous ne le faites pas, je le fais à votre place.

Pour le reste, dans le prolongement de ce qu'a dit Philippe TABAROT, c'est très important, non seulement c'est 2,5 %, M. ALLEMAND, mais c'est 2,5 % minimum. Vous dites « c'est 2,5 % ». J'insiste sur ce qu'a rappelé Philippe TABAROT, c'est 2,5 % minimum c'est-à-dire que sur cent huit établissements en 2007, ça a été 2,5 % pour trois ou quatre établissements et plus pour tous les autres. Ne dites pas « on ne votera pas si ça reste à 2,5 % », on fait au cas par cas, avec une conséquence parce que nous, nous regardons tout ; nous regardons les avantages et les inconvénients. Savez-vous que chaque fois qu'on augmente, cela augmente aussi le coût pour les personnes âgées elles-mêmes ? C'est-à-dire que si l'on vous suivait, près de 75 % de personnes âgées devraient payer plus aussi. Or, je suis attentif à ce qu'on trouve un juste équilibre entre ce que nous devons faire comme effort supplémentaire au bénéfice de l'établissement et ce à quoi nous devons veiller pour qu'il n'y ait pas de personnes âgées qui soient plus atteintes dans leur pouvoir d'achat et dans les moyens dont elles disposent, et je trouve que l'équilibre que nous propose Philippe TABAROT est sans doute le bon équilibre.

Je mets aux voix ce rapport 33.

*Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté (abstention des élus du groupe socialiste et du groupe communiste).*

**M. Le Président.**- Je demande à M. MANGIAPAN de présenter le rapport 34.

#### **34. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES - AFFECTATION DES RELIQUATS 2006**

**M. MANGIAPAN.**- Il s'agit tout simplement d'affecter les reliquats de l'exercice 2006, soit 94 863,37 €, du fonds départemental d'aide aux jeunes aux missions locales du département afin qu'elles puissent répondre aux demandes individuelles.

**M. Le Président.**- Merci. Je le mets aux voix.

*Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Mme GIUDICELLI, les dossiers 35 et 36, s'il vous plaît.

#### **35. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'ouvertures et de transformations d'emplois qui sont listées.

#### **36. RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

**Mme GIUDICELLI.-** Ce sont des dispositions financières qui complètent les dispositions concernant les frais de déplacement du personnel, les modalités d'indemnisation des astreintes qui datent de 2005 et qu'il fallait étendre à d'autres cadres A et B, le régime indemnitaire des agents départementaux ainsi que le régime indemnitaire des personnels transférés, particulièrement de la DDE.

Ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité en commission des finances.

**M. Le Président.-** Je vous remercie et je les mets aux voix.

*Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Pourriez-vous nous présenter enfin les orientations budgétaires pour 2008 ?

### **37. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008**

**Mme GIUDICELLI.-** M. le Président, si vous en êtes d'accord, au lieu de faire un exposé très long, la direction des finances ayant remis à tout le monde un document parfaitement complet, intelligemment présenté, comprenant de nombreux graphiques, j'ai envie de dire que comme vous en avez déjà parlé dans votre discours d'introduction et qu'on a évoqué tous les chiffres, pour ne pas répéter, ce que nous proposons pour 2008 tient en quatre grands points :

- continuer l'effort exceptionnel d'investissement que vous avez déclenché depuis 2003 ;
- maintenir et maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- adapter notre capacité d'emprunt aux besoins que nous aurons en sachant que nous avons une dette et une capacité de désendettement à 2,2 années alors que le seuil critique est à peu près à huit ans ;
- maîtriser le fonctionnement de l'administration générale.

Notre architecture comptable présente cinq grandes missions :

- l'aménagement du territoire et le développement
- le développement des infrastructures
- l'action sociale
- l'éducation - sport – culture
- le fonctionnement de l'administration.

Je crois que tout est vraiment bien détaillé. On poursuivra bien sûr tout ce que vous avez souhaité, on prendra des initiatives. Nous essaierons encore d'améliorer tout ce qui a déjà été fait. Je crois que c'est l'essentiel de ces orientations budgétaires. Nous proposons bien évidemment une fiscalité constante, il n'est pas question d'augmenter les taxes locales. Nous aurons l'occasion d'en reparler au budget. Si vous en êtes d'accord, on pourrait s'arrêter là.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Effectivement tout a été dit par les groupes politiques en introduction. En tout cas, je tiens à vous remercier personnellement pour la contribution que vous avez prise, Mme la Vice-présidente, à la préparation de ces orientations budgétaires qui correspondent au prolongement des politiques que nous avons initiées ces dernières années, avec les fruits que nous pouvons en recueillir pour le bien-être de nos populations.

Nous arrivons au terme de cette décision modificative n° 2 et de nos orientations budgétaires. Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

Séance du 29 juin 2007

**Commission départementale des risques naturels majeurs :**

- MM. LUCA et VINCIGUERRA en qualité de titulaires,
- Me CONCAS et LELEUX en qualité de suppléants.

Séance du 17 septembre 2007

**Conseil départemental de la sécurité civile :**

- MM. LUCA et VINCIGUERRA en qualité de titulaires,
- Me CONCAS et LELEUX en qualité de suppléants.

**Commission consultative du port de Nice :**

- Me CONCAS et VESTRI en qualité de titulaires.

Séance du 22 octobre 2007

**Comité de suivi du programme de coopération transfrontalière franco-italien objectif 3 Alcotra 2007/2013 :**

- M. MARY en qualité de titulaire,
- M. GINESY en qualité de suppléant.

**Comité local d'information et de concertation de la société Primagaz :**

- M. COULLET en qualité de titulaire supplémentaire,
- M. MASCARELLI en qualité de suppléant supplémentaire.

**Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Nice :**

- MM. LUCA, MANFREDI, ROUX, TABAROT en qualité de titulaires,
- MM. ASSO, COLOMAS, COULLET, LEROY en qualité de suppléants.

Y a-t-il des objections sur toutes ces désignations ?

*Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.*

J'en arrive maintenant aux propositions de vœux. Conformément à l'article 44 du règlement intérieur, tout conseiller général peut déposer une proposition ou un vœu touchant à des affaires du département autres que celles dont le conseil général est saisi.

Pour cette séance, j'ai reçu au nom du groupe communiste trois vœux concernant le projet de vente de la société ARKOPHARMA, le démantèlement des activités d'IBM, le revenu de solidarité active.

Le règlement stipule que pour qu'un vœu puisse être défendu, il faut que son dépositaire soit présent.

En outre, j'ai reçu au nom du groupe UMP une proposition de motion concernant les plaques d'immatriculation des véhicules et, par ailleurs, a été déposé au nom du groupe socialiste et apparenté un vœu concernant la carte judiciaire respectant service public et aménagement du territoire. C'est sur ce point qu'il n'y aura pas de débat aujourd'hui et nous le reportons à une prochaine séance où Me CONCAS sera présent.

Je vous rappelle que notre règlement intérieur prévoit qu'après instruction, ces propositions ou vœux soient discutés en fin de séance publique et soumis à condition expresse que leur auteur soit présent. Je vous propose donc d'examiner ces demandes.

Pour le vœu présenté par M. PAPI au nom du groupe communiste, avez-vous un mot à dire ?

**M. PAPI.**- Si chaque membre de l'assemblée dispose d'un exemplaire du vœu, je n'ai rien à rajouter, sinon je fais simplement la lecture de ce vœu.

### **Vœu présenté par Marius PAPI, au nom du groupe communiste**

#### **Projet de vente de la société ARKOPHARMA**

*« Le conseil général des Alpes-Maritimes, réuni en séance publique le 5 novembre 2007, informé du projet de vente de la société ARKOPHARMA à un fonds local d'investissement anglo-saxon,*

*Considérant que l'expérience montre que la prise de contrôle d'une entreprise par le biais d'un LBO (Leverage Buy Out) a généralement pour conséquences :*

- l'abandon du savoir-faire industriel,*
- l'arrêt des investissements et de la recherche le blocage des salaires,*
- la précarité des emplois,*

*car il situe l'entreprise dans une logique financière et non plus industrielle et économique.*

*Considérant que de nombreux concitoyens et concitoyennes sont des salariés de l'entreprise ARKOPHARMA à juste titre inquiets de l'avenir de leur emploi et de leur situation familiale,*

*Que cette entreprise de par sa dimension internationale a contribué à donner une image dynamique de notre département,*

*Le conseil général des Alpes-Maritimes, réuni en séance plénière le 5 novembre 2007, exprime ses plus vives réserves face à un tel projet et sa détermination à peser pour préserver une entreprise prestigieuse du département qui emploie plus de mille personnes,*

*Et exprime son total soutien aux salariés dans les actions qu'ils entendent mener pour sauver leur entreprise et leurs emplois. »*

**M. Le Président.**- Je souhaite que nous exprimions nos réserves compte tenu des incertitudes notamment en terme d'emploi quant au projet de vente de la société ARKOPHARMA à un fonds local d'investissement anglo-saxon. Nous marquons ainsi notre souhait de préserver l'une des entreprises pilotes du département qui constitue en outre l'un des plus gros employeurs avec plus de mille salariés.

Aussi, si vous êtes d'accord avec cette proposition de rédaction plus concise, je pense que tous les conseillers généraux s'associeront pour transformer ce vœu en motion afin de la transmettre au Préfet des Alpes-Maritimes pour lui faire part de notre préoccupation.

**M. PAPI.**- Entièrement d'accord, M. le Président.

**M. Le Président.**- Je ne souhaiterais pas que ce vœu fasse prendre un risque sur l'activité de la société ARKOPHARMA elle-même. Je préfère que nous la présentions de telle sorte que nous émettions quelques réserves et que nous fassions une motion transmise au Préfet des Alpes-Maritimes qui nous permette de lui faire part de nos préoccupations.

M. MANGIAPAN, vous souhaitiez intervenir ?

**M. MANGIAPAN.**- Juste une précision, M. le Président. Pour l'instant le projet de vente est réel mais le nom de l'acquéreur n'est pas connu. Il y a certes des fonds d'investissement, comme le disait M. PAPI, qui sont sur les rangs, mais il y a aussi celui qui tient la corde aujourd'hui : le laboratoire MERK. On ne serait donc pas du tout dans la logique décrite dans ce vœu si c'était le laboratoire MERK.

**M. Le Président.**- Si c'est le laboratoire MERK, vous avez raison, c'est tant mieux puisque c'est un laboratoire, mais si tel n'était pas le cas, nous prenons la précaution de demander au Préfet des Alpes-Maritimes, au nom de notre assemblée, d'être vigilant et, à l'arrivée, nous nous donnons un peu plus de chance que ce soit effectivement quelqu'un comme MERK, SANOFI AVENTIS ou je ne sais qui d'autre de parfaitement acceptable qui soit retenu.

Vous en êtes d'accord ?

**M. PAPI.**- Totalement d'accord.

**M. Le Président.**- Sous réserve de cette observation de M. MANGIAPAN, je mets aux voix.

*La motion ainsi présentée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Nous transformons donc ce vœu en motion adressée à M. le Préfet en lui demandant d'être attentif à cette préoccupation.

J'en viens maintenant au deuxième vœu présenté par M. PAPI au nom du groupe communiste :

**Vœu présenté par Marius PAPI, au nom du groupe communiste**

**Démantèlement des activités d'IBM**

*« Depuis plusieurs années la direction d'IBM procède par différents plans successifs à un démantèlement des activités du site de la Gaude.*

*Dernier en date : des transferts d'activités : celui du service Delivery Réseau soit 4 000 personnes dont 1 000 en Europe et 84 en France.*

*Pour ce faire IBM Corporation a signé un accord avec AT&T, le géant des services de télécommunications aux USA mais dont la présence en France reste marginale par rapport aux opérateurs historiques européens, prévoyant que les personnels transférés le seront dans la société AT&T GNS SA créée pour la circonstance sans aucune garantie sur la pérennité de leurs emplois.*

*Manifestement le contexte dans lequel s'opère ce transfert est très inquiétant et le risque que l'activité de cette petite société de 84 salariés démunie de force commerciale disparaisse est élevé.*

*Les salariés IBM NSD France s'opposent à juste titre à ce transfert qui, en dehors des problèmes matériels induits par le déménagement obligé dans la région parisienne, constitue un licenciement déguisé.*

*Ils interpellent à ce titre les élus de notre collectivité, concernée non seulement par le nombre d'emplois locaux menacés, mais aussi par le fait des contrats commerciaux liant IBM au conseil général et également parce que cette entreprise est partie prenante du pôle de compétitivité SCS « Solutions Communicantes Sécurisées » dans le cadre du projet PAC ID-Mistral qui bénéficie d'un important financement public.*

*Les conseillers généraux des Alpes-Maritimes, réunis en séance publique le 5 novembre 2007, expriment leur soutien aux salariés concernés par ce plan et demandent à la direction d'IBM d'abandonner ce transfert d'activités préjudiciable aux collaborateurs concernés, à leurs familles et à l'économie locale et départementale. »*

**M. Le Président.-** Comme pour le vœu concernant ARKOPHARMA, je propose à l'ensemble des conseillers généraux de faire connaître notre attachement très fort à la préservation de l'emploi dans les Alpes-Maritimes. Je vous propose, si tout le monde en était d'accord, d'envoyer le texte suivant au Préfet des Alpes-Maritimes pour exprimer notre crainte devant ce transfert de personnel qui est envisagé :

« La société IBM Corporation envisage le prochain transfert de 84 employés du service Delivery Réseau vers la société AT&T. Un tel transfert concernant des personnels en poste à la Gaude pourrait être dommageable eu égard au rôle d'IBM au sein du pôle de compétitivité « solutions communicantes sécurisées » qui bénéficie d'un important financement public.

Aussi le conseil général des Alpes-Maritimes, réuni en séance publique le 5 novembre 2007, demande le réexamen de cette décision compte tenu de son impact pour l'économie locale et départementale » et décide de transformer ce vœu en motion et de la transmettre au Préfet des Alpes-Maritimes.

Cela vous convient-il ?

**M. PAPI.-** Tout à fait.

*La motion ainsi présentée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Nouveau vœu présenté par le groupe communiste sur le revenu social d'activité.

**Vœu présenté par Marius PAPI, au nom du groupe communiste**

**Revenu social d'activité**

« Parmi les dossiers soumis au vote lors de la réunion de la commission permanente du 22 octobre 2007, l'expérimentation du revenu de solidarité active a été présentée sous la simple forme d'une note au rapporteur n° 90.

Noël ALBIN, au nom du groupe communiste, a exprimé les raisons de notre abstention sur la candidature de notre département à l'expérimentation nationale sur la mise en place du RSA.

*Sans remettre en cause le principe de l'expérimentation de ce dispositif, les élus communistes mesurent les incidences importantes qu'il peut représenter tant pour les intéressés eux-mêmes que pour les finances départementales, car elles seules seront sollicitées tandis que les employeurs et l'Etat n'y contribueront pas.*

*Il n'est pas normal que cette expérimentation ne fasse pas l'objet d'une réflexion et d'un échange entre élus départementaux. Aussi, les élus communistes demandent que, dans le cadre de la préparation de budget primitif 2008, soit organisé un débat au sein de notre assemblée avant sa mise en œuvre. »*

**M. Le Président.-** Je vous ai déjà fait une réponse ce matin. Je suis simplement favorable à l'organisation d'un débat sur cette question et je demande à M. Jean-Pierre MANGIAPAN et à l'administration de l'organiser au plus vite, avant le vote du budget, pour que l'on voie comment articuler le nouveau dispositif RSA par rapport aux dispositions d'insertion que nous menons sous votre impulsion, M. MANGIAPAN, ici au conseil général.

**M. PAPI.-** Parfait.

**M. Le Président.-** Eh bien voyez, tout va bien !

J'ai maintenant une motion déposée par Mme GIUDICELLI au nom du groupe UMP sur les plaques d'immatriculation des véhicules.

#### **Motion déposée par Mme GIUDICELLI au nom du groupe UMP**

##### **Plaques d'immatriculation des véhicules : mention du département**

*« Vu les treize millions de cartes grises délivrées en France chaque année ;*

*Vu la nécessité de simplifier le système de gestion des cartes grises, en vigueur depuis 1950 et qui concerne cinquante millions de véhicules immatriculés ;*

*Vu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, une nouvelle immatriculation entrera en vigueur ;*

*Vu que chaque numéro d'immatriculation sera affecté à un véhicule en France et ne sera donc plus lié au domicile de son propriétaire ;*

*Considérant que ce nouveau système présente certes des avantages pratiques et conduira à d'importantes simplifications et économies pour l'utilisateur ;*

*Considérant également que dans ce nouveau système, la référence locale demeure facultative, seul le logo « F » sur fond bleu surmonté des étoiles de l'Europe qui figure sur la partie gauche depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 reste obligatoire ;*

*Considérant que 64 % des Français regrettent la disparition du numéro du département sur les futures plaques d'immatriculation ;*

*Considérant toutefois qu'est permise la personnalisation départementale à droite du numéro.*

*Demande que le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) permette de faire figurer le numéro et le logo du département dans le respect des traditions et des identités locales auxquelles sont attachés les Français dans leur ensemble. »*

**M. Le Président.-** Mme GIUDICELLI nous propose de faire mention du département des Alpes-Maritimes sur les nouvelles plaques d'immatriculation. Vous savez, en effet, que les nouvelles plaques avaient tendance à ne plus faire référence au département d'appartenance mais que, malgré tout, une liberté est laissée à des départements ou à des régions de pouvoir faire figurer sur cette plaque une référence à l'origine du véhicule. Personnellement j'aime bien que, lorsqu'on se déplace partout en France, en Europe ou ailleurs dans le monde, nos véhicules portent les couleurs de notre département. Je demande donc à tous les élus de se joindre à cette motion afin de la transmettre à M. le Préfet pour qu'il relaie notre demande de continuer à voir figurer le numéro du département sur les nouvelles plaques d'immatriculation qui seront mises en place à partir de 2009.

M. CUTURELLO, vous n'êtes pas d'accord ?

**M. CUTURELLO.-** Mais si. **Simplement pour vous préciser que sur les nouvelles plaques il était prévu que figure la région et donc, bien évidemment, il faut que figurent la région et le numéro du département sur la plaque telle qu'elle est prévue. C'est un soutien supplémentaire à votre initiative, M. le Président.**

**M. Le Président.-** Heureusement qu'on résiste pour que vous ne nous mettiez jamais sous tutelle de Marseille, M. CUTURELLO ! On sait que vous avez des tendances à partir très à l'ouest pour nous mettre sous domination, depuis les Celtes, les Barbaresques et l'ensemble des Turcs auxquels nous avons résisté grâce à Catherine SEGURANE, nous résistons et, face à la volonté du groupe socialiste, nous continuerons à résister dans le département des Alpes-Maritimes (*applaudissements*).

Notre séance est ainsi terminée. Je vous remercie et je vous invite à partager un déjeuner amical.

La séance est levée à 12 H 35.